

Mise à l'essai d'un programme de bien-être animal sur les fermes porcines québécoises : évaluation des besoins, des coûts et développement d'outils pour les producteurs

Rapport final

Février 2010



Responsables du projet

Marie-Claude Gariépy, M.Sc., agr., CDPO
Marie-Josée Turgeon, M.Sc., agr., CDPO

Chargée de projet

Judith Lafrance, vétérinaire consultante

Équipe de réalisation du projet

Centre de développement du porc du Québec inc.

- Marie-Claude Gariépy, M. Sc., agr., chargée de projets, secteurs de Gestion, économie et techniques d'élevage
- Yvonne Richard, agr., M.B.A., responsable, secteurs de Gestion, économie et techniques d'élevage
- Marie-Josée Turgeon, M. Sc., agr., chargée de projets, secteur Techniques d'élevage
- Judith Lafrance, vétérinaire consultante externe

Collaborateurs

Chaire de recherche en salubrité des viandes, Université de Montréal

- Ann Letellier, Ph.D., chercheure et titulaire de la Chaire de recherche en salubrité des viandes, Faculté de Médecine vétérinaire, Université de Montréal
- Marie-Josée Neault, B. Sc., DMV, Directrice des services vétérinaires et techniques au programme AQC^{md}
 - en remplacement de Lucie Verdon, DMV, IPSAV

Fédération des producteurs de porcs du Québec

- Jean Béliveau, conseiller, Service de l'assurance de la qualité
 - en remplacement de Lyne Ravary, agr., M. Sc.
- Danielle Pettigrew, agr., directrice, Service de l'assurance de la qualité

17 Producteurs participants

Mise en page et vérifications

- Marie-Hélène Lepage, secrétaire, CDPQ
- Johanne Nadeau, documentaliste, CDPQ

Remerciements

Ce projet a été rendu possible grâce à la participation financière de plusieurs partenaires :

- Programme Défi-Solutions; ce programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est livré par l'intermédiaire du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)
- Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du volet « Initiatives » du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées
- Producteurs participants
- Chaire de recherche en salubrité des viandes (CRSV) de l'Université de Montréal
- Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)

Nous remercions sincèrement toutes les personnes impliquées car leur collaboration et leur grande participation ont permis la réalisation de ce projet. Un merci spécial doit être adressé à tous les producteurs qui ont participé au projet ainsi qu'à leurs employés. Ils ont choisi d'investir leur énergie et leur temps afin de permettre l'avancement des connaissances de toute la filière, malgré le contexte difficile dans lequel la production évolue actuellement. Merci !



Table des matières

Contexte de réalisation	1
Objectif général du projet.....	2
Objectifs spécifiques du projet.....	2
Méthodologie	3
Sélection des fermes participantes	3
Questionnaires de cueillette de données.....	4
Visite des fermes.....	4
Présentation du programme aux producteurs.....	5
Accompagnement durant l'implantation du programme.....	5
Élaboration du matériel d'aide à l'implantation du programme	5
Élaboration des recommandations.....	5
Résultats et discussion	6
Données générales sur les fermes participantes.....	6
Connaissance du programme et perception des producteurs participants face au programme BEA.....	7
Niveau de conformité des fermes aux exigences du programme BEA à la première visite	9
Niveau de difficulté et compréhension des questions dans le programme	13
Temps et efforts requis par les producteurs pour obtenir la certification BEA	18
Temps requis pour lire et répondre aux questions du Manuel du programme.....	18
Temps requis pour former les employés et intégrer les exigences du programme dans les routines quotidiennes.....	19
Modifications des bâtiments et équipements	20
Temps requis pour les visites à la ferme, les explications du programme, l'accompagnement des producteurs et la certification	20
Temps total requis par les producteurs pour toutes les étapes menant à la certification BEA.....	23

Table des matières (suite)

Analyse du matériel disponible du CCP et développement de nouveau matériel.....	24
Commentaires des producteurs à la suite de l'implantation du programme BEA.....	25
Niveau de conformité des fermes aux exigences du programme BEA à la fin du projet.....	27
Nombre de producteurs participants qui vont effectuer la démarche de certification avec leur valideur.....	27
Serait-il nécessaire de mettre sur pied une formation?.....	28
Incidatifs à participer au programme et promotion auprès des producteurs.....	30
Synthèse des commentaires des producteurs par rapport au processus d'implantation du programme Bien-être animal.....	31
Recommandations.....	34
Références consultées pour la réalisation du rapport.....	37
Annexe 1 Commentaires et comparaison sur le contenu des annexes du CCP en lien avec les exigences du programme BEA.....	39

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des entreprises participantes par taille	3
Tableau 2	Données générales sur les fermes participantes	6
Tableau 3	Connaissance et intérêt des producteurs participants pour le programme BEA	8
Tableau 4	Niveau de conformité aux questions obligatoires des fermes participantes avant l'implantation du programme BEA	10-
Tableau 5	Niveau de difficulté et compréhension des questions obligatoires	13
Tableau 6	Temps des producteurs pour lire et répondre aux questions du Manuel du programme BEA	18
Tableau 7	Temps moyens liés aux interventions d'accompagnement et d'évaluation de la conformité des élevages participants au projet	20
Tableau 8	Synthèse des temps nécessaires à l'implantation du programme BEA	23
Tableau 9	Présentation du total des temps enregistrés pour la réalisation de l'implantation du programme BEA selon les données techniques, par taille d'entreprise	24
Tableau 10	Commentaires et appréciation des producteurs après l'implantation du programme BEA sur leur ferme	26
Tableau 11	Impression des producteurs face au programme BEA avant et après l'implantation à la ferme	27
Tableau 12	Opinion des producteurs participants sur le besoin d'une formation préalable à l'implantation du programme BEA dans les élevages	28
Tableau 13	Réponses des producteurs quant aux outils de promotion et incitatifs potentiels au programme BEA	31
Tableau 14	Synthèse des commentaires des producteurs face au processus d'implantation	32

Contexte de réalisation

Le programme BEA a été développé par le Conseil canadien du porc (CCP) et fut lancé en juillet 2005. Depuis 2002, le CCP travaillait à l'élaboration d'un programme de certification pour répondre aux questions des détaillants en alimentation, des transformateurs et des groupes de pression sur le bien-être animal. Ces travaux ont permis de lancer en juillet 2005 le programme BEA - Bien-être animal en production porcine. Un cahier, le Manuel du programme, a été développé et s'apparente, du point de vue de son application, au cahier d'évaluation de la qualité à la ferme du programme AQC^{md} (Assurance qualité canadienne, également développé par le Conseil canadien du porc). Ce nouveau programme propose donc aux producteurs canadiens, par une démarche de certification, un moyen d'évaluer et d'améliorer les pratiques d'élevage reliées au bien-être animal et de démontrer à leurs clients qu'ils ont recours à des pratiques respectueuses.

La certification se fait par des validations externes d'une tierce partie (valideurs). Au Québec, ce sont les valideurs accrédités pour le programme AQC^{md} qui sont en mesure d'effectuer les validations BEA. À l'encontre de certaines productions, les coûts reliés à l'implantation et à la certification sont à la charge complète des producteurs qui adhèrent au programme. À l'heure actuelle, certains coûts reliés à l'implantation et la certification des programmes de qualité (rapport présenté au Groupe de travail canadien sur les programmes de salubrité des aliments à la ferme) ont été évalués. Ce rapport vise uniquement les programmes liés à la salubrité alimentaire, mais les coûts pour le programme BEA qui encadre les conditions d'élevage et les soins apportés aux animaux demeurent encore inconnus.

En octobre 2007, le Comité Assurance-qualité de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) a fait la recommandation que soit élaboré un projet pilote de mise à l'essai du programme BEA sur une vingtaine de fermes porcines québécoises. Le comité formé des producteurs administrateurs de la FPPQ considérait primordial de chiffrer les impacts (temps de la main d'œuvre, coûts, modifications requises aux bâtiments et aux pratiques d'élevage) de l'implantation et de la certification BEA et de voir à développer des outils pouvant aider les producteurs à mieux répondre à ce nouvel enjeu. Étant donné leur expertise avec le programme BEA, la FPPQ a demandé au CDPQ de piloter la réalisation de ce projet, en collaboration avec la Chaire de recherche en salubrité des viandes (CRSV).

Objectif général du projet

Effectuer un projet pilote de mise à l'essai du programme Bien-être animal (BEA) sur une vingtaine de fermes afin de déterminer le niveau d'effort requis pour répondre aux exigences du programme et développer ou adapter les outils nécessaires pour en supporter l'implantation chez les producteurs.

Objectifs spécifiques du projet

Des objectifs plus spécifiques ont également été définis :

- faire connaître aux producteurs les exigences du programme BEA et évaluer sa faisabilité dans les conditions économiques actuelles;
- déterminer le niveau d'effort requis par les producteurs pour se conformer aux exigences et obtenir la certification;
- évaluer le processus d'implantation dans différents types d'élevages et d'organisations;
- cibler, définir et développer des outils, formations, ou autres formes de support qui pourraient être nécessaires pour accompagner les producteurs durant le processus d'implantation du programme à la ferme;
- estimer les coûts, pour le producteur, reliés à l'implantation et la certification BEA.

Méthodologie

La réalisation du projet s'est effectuée en plusieurs étapes : sélection des fermes participantes, élaboration des questionnaires de cueillette des données, visite des fermes pour une première vérification de la conformité (validation), présentation du programme aux producteurs, accompagnement durant l'implantation du programme sur les fermes, cueillette des données, deuxième visite des fermes, élaboration et adaptation du matériel d'aide à l'implantation du programme pour les producteurs, compilation et analyse des résultats et élaboration des recommandations.

Sélection des fermes participantes

Les fermes devaient être sélectionnées de façon à assurer un éventail le plus représentatif de l'ensemble des entreprises et non seulement d'un modèle de production. Il a également été décidé que les fermes devaient être de type naisseur-finiisseur afin que nous soyons en mesure d'obtenir des données en rapport avec toutes les exigences du programme (qui vise la maternité, la pouponnière et l'engraissement). D'autres critères de sélection ont été établis au départ basés sur la grosseur de la ferme et le type de production (indépendant ou à forfait) :

- ferme certifiée AQC^{md};
- producteurs non certifiés BEA;
- engagement du producteur à participer au projet et volonté de tenter l'implantation (intérêt pour la certification);
- 20 fermes naisseur-finiisseur;
- 6 petites fermes (moins de 200 truies), 7 moyennes fermes (200-500 truies), 6 grosses entreprises (plus de 500 truies);
- 10 producteurs en réseau d'intégration et 10 fermes indépendantes (fermes de différentes tailles réparties le plus également possible entre ces deux types).

Pour être éligible à la certification BEA, les producteurs doivent d'abord détenir leur certificat AQC^{md}. Nous avons donc présenté le projet et demandé à tous les valideurs du programme AQC^{md} de nous recommander des fermes qui auraient le potentiel de participer au projet. Une liste de fermes potentielles a aussi été élaborée à partir de la base de données de l'AQC^{md}. Des appels aux producteurs ciblés ont été faits par la FPPQ et à la suite de ces appels, c'est sur une base volontaire que les producteurs ont accepté ou non de participer au projet. Au total, 17 entreprises ont accepté de participer au projet et de procéder à l'implantation du programme BEA. Le tableau suivant présente la répartition des entreprises par taille (tableau 1).

Tableau 1 Répartition des entreprises participantes par taille

Taille d'entreprise	Nombre d'entreprises (N)
Moins de 200 truies	5 (29,4 %)
200 à 500 truies	6 (35,3 %)
500 truies et plus	6 (35,3 %)
Total	17 (100 %)

Des 17 entreprises visitées, 11,8 % (2/17 fermes) produisent des porcs à forfait. Les entreprises étaient situées dans différentes régions du Québec : Beauce (3), Côte-du-sud (2), Centre du Québec (1), Québec (1), Lanaudière (2), Laurentides (1), Mauricie (1) et Saint-Hyacinthe (6). Bien qu'au départ nous ayons souhaité cibler des fermes naisseur-finiisseur, il nous fut impossible de s'en tenir strictement à ce critère étant donné la structure et l'organisation de la production au Québec, principalement pour les entreprises de 500 truies et plus. Notre échantillonnage comprend donc 16 fermes naisseur-finiisseur et une maternité, une pouponnière et un engraissement appartenant à des producteurs différents, mais liés entre eux dans un même schéma d'approvisionnement.

Questionnaires de cueillette de données

Afin de concevoir les outils de cueillette des données et de préciser les questions, des informations ont été recueillies auprès des producteurs qui étaient déjà certifiés BEA et de quelques valideurs qui ont effectué les validations sur ces fermes. Différents documents ont alors été conçus afin d'organiser la cueillette des informations et données nécessaires pour le projet :

- questionnaire pré-visite : informations de base sur la ferme pour planifier la première visite et connaître le nom des responsables et les mesures de biosécurité;
- questionnaire 1 : description des fermes et des employés, performances zootechniques, niveau de connaissance et appréhension par rapport au programme BEA;
- cahiers : pour chacune des quatre sections du Manuel du programme BEA, les producteurs devaient noter le temps et l'effort requis pour lire l'information du Manuel, répondre aux questions, développer les procédures, modifier les bâtiments ou équipements et noter le niveau de difficultés et la facilité de compréhension de chacune des questions. L'impact du programme sur leur travail quotidien est aussi évalué;
- questionnaire 2 : permet de vérifier *a posteriori* leur perception et leur opinion au sujet du programme BEA. L'impact du programme sur leur pratique quotidienne est aussi évalué.

Toutes ces données ont été compilées sur Excel et analysées.

Visite des fermes

Deux visites ont été effectuées par la chargée de projet. Au départ, spécifions que la première visite comportait trois étapes soient :

- la présentation du projet, des conditions de participation et la signature de la convention de recherche;
- la visite d'évaluation des bâtiments;
- l'explication des données à compléter par les producteurs (temps, efforts et compréhension des questions) et les explications et pistes pour compléter la rédaction des procédures et plans exigés dans les questions obligatoires.

La durée de chaque étape a été mesurée de façon distincte à l'exception de deux fermes où les périodes n'ont pas été différenciées. C'est aussi lors de cette première visite que la chargée de projet complétait le rapport d'évaluation (normalement utilisé pour les validations formelles) et le questionnaire 1. La validation était complétée par des discussions sur les points importants du programme de manière à sensibiliser le producteur et ses employés aux notions de bien-être animal et à leur présenter le programme. Il était important pour le projet d'effectuer une première visite d'évaluation des bâtiments pour établir dans quelle proportion les fermes répondaient déjà aux exigences du programme avant d'en avoir pris connaissance ou d'avoir effectué des modifications à leurs pratiques habituelles.

Une deuxième visite a aussi été effectuée afin de vérifier si les producteurs avaient réussi à implanter le programme BEA dans leur ferme. De plus, la chargée de projet devait s'assurer que toutes les réponses aux questions obligatoires soient inscrites et que les procédures et registres développés soient conformes aux exigences pour obtenir la certification de la ferme au programme BEA. Les réponses aux questions non obligatoires ont également été vérifiées sans être toutefois discutées. Lors de cette deuxième visite, la chargée de projet devait aussi s'assurer que toutes les questions de chacune des sections du Manuel du programme aient été bien complétées par les producteurs et devait remplir le questionnaire 2. La chargée de projet a aussi recueilli les impressions et commentaires généraux des producteurs sur le programme et sur leurs besoins.

Présentation du programme aux producteurs

Pour que la première validation reflète le niveau de conformité des fermes avant l'implantation du programme, les documents expliquant le programme BEA n'étaient fournis aux producteurs que lors de la deuxième partie de la première visite.

Accompagnement durant l'implantation du programme

Après la première visite de la chargée de projet, les producteurs ont débuté l'implantation du programme BEA. Ils devaient lire le Manuel du programme (cahier du programme BEA) et prendre en note le temps requis et les difficultés rencontrées. Durant cette période, la chargée de projet était disponible par téléphone pour répondre à leurs questions et les aider à développer le matériel nécessaire pour répondre aux exigences du programme. Le temps requis pour cet accompagnement a aussi été pris en note.

Élaboration du matériel d'aide à l'implantation du programme

En fonction des questions soumises par les producteurs lors de l'implantation, la chargée de projet a ciblé et proposé des exemples de procédures ou des documents existants qui pourraient faciliter le travail ou répondre aux questions des producteurs. Plusieurs documents ont été conçus par le CCP pour appuyer le programme BEA. Ces documents n'ont pas été distribués d'office aux producteurs participants. Nous en avons fait l'analyse en lien avec les exigences du programme et les besoins des producteurs.

Élaboration des recommandations

L'élaboration des constats et recommandations a été faite lors d'une réunion de travail de l'équipe de réalisation du projet, à la lumière des résultats obtenus pour les fermes, une fois toutes les visites complétées.

Résultats et discussion

Données générales sur les fermes participantes

Le questionnaire 1 avait pour but de répondre à certaines questions d'ordre général comme le nombre d'années en production, le nombre d'employés et leur niveau de scolarité et les formations suivies. Les résultats sont présentés au tableau 2.

Tableau 2 Données générales sur les fermes participantes

Variables mesurées	Taille d'entreprise		
	Moins de 200 truies (N=5)	200-500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=8)*
	Moyenne des entreprises		
Nombre d'années en production	28	31	25
Nombre d'employés	1,1	3,4	4,7
	Nombre d'entreprises		
Scolarité producteur			
<i>DES sec.V</i>	2	3	1
<i>DEP</i>	3	1	0
<i>Collégial</i>	0	2	1
<i>Universitaire</i>	0	0	4
Scolarité employés de ferme			
<i>DES sec.V</i>	1	1	1
<i>DEP</i>	1	2	4
<i>Collégial</i>	1	6	5
<i>Universitaire</i>	0	0	3
<i>Étudiant</i>	0	2	3
<i>Autre</i>	3	10	5
Informatique à la ferme	2	3	3
Autres productions	1 (Volaille)	1 (Cultures)	Volaille (1) et cultures (1)
Autre(s) certification(s)	2 (Natur-Porc)	0	0
Formation transport porcs fragilisés	2	4	4

* Dans cette catégorie, 5 entreprises naisseur-finisserieur ont répondu au questionnaire en plus de trois producteurs différents (maternité, pouponnière, engraissement liés entre eux dans un même schéma d'approvisionnement), ce qui porte le nombre de répondants de cette catégorie à huit.

De façon générale, 94,1 % des fermes visitées produisent des porcs depuis 19 à 47 ans dont 62,5 % depuis plusieurs générations. Pour leur part, les productions porcines de moins de 5 ans représentent 5,9 % des fermes visitées dans le cadre du projet.

Le nombre d'employés dans les entreprises augmente avec le nombre d'animaux (taille de la ferme). Il est à noter que généralement, le propriétaire aide aussi au soin des animaux et à l'entretien des bâtiments, et ce, quelque soit la grandeur de l'élevage et le nombre de sites de production.

En ce qui concerne la scolarité des producteurs, il est intéressant de noter que 35,3 % d'entre eux ont complété un diplôme de secondaire V, 23,5 % ont fait un cours d'études professionnelles et que 17,6 % ont un diplôme collégial. Les producteurs ayant un diplôme universitaire représentent 23,5 % et, fait à noter, ces derniers se retrouvent tous dans les entreprises de 500 truies ou plus. Du côté des employés de ferme, 37,5 % disent n'avoir aucune formation particulière, 25 % ont un diplôme collégial tandis que ceux qui possèdent un diplôme d'études secondaires et d'études professionnelles représentent respectivement 6,2 et 14,6 %. Finalement, 6,2 % des employés ont un diplôme universitaire et 10,4 % d'entre eux travaillent à titre d'étudiant.

L'informatique à la ferme est présente dans 47 % des entreprises visitées dans le cadre du projet. Toutefois, l'accès à un réseau internet n'a pas été vérifié.

Peu de producteurs, soit 4 sur 17 (23,5 %), sont impliqués dans d'autres types de productions en plus de la production porcine; deux de ces producteurs sont actifs dans le secteur de la volaille et les deux autres dans celui des cultures. En ce qui concerne les certifications particulières, « Natur-Porc » est la seule dont il a été question et elle représente 11,8 % des fermes visitées, soit 2 entreprises sur 17.

La formation sur le transport des porcs fragilisés a été suivie par 58,8 % des producteurs, et ce, surtout dans les débuts de celle-ci.

Connaissance du programme et perception des producteurs participants face au programme BEA

Dans le présent projet, la perception des producteurs et leur niveau de connaissance du programme BEA, avant d'entreprendre le projet et d'implanter le programme sur leurs fermes, sont deux éléments qui ont été recensés. Les résultats sont présentés au tableau 3.

Tableau 3 **Connaissance et intérêt des producteurs participants pour le programme BEA**

Variables mesurées (nombre d'entreprises)	Taille d'entreprise		
	Moins de 200 truies (N=5)	200 à 500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=6)
Entendu parler du programme BEA	5	4	2
Lecture BEA	2	2	0
Perception programme avant d'entreprendre le projet			
<i>Facile</i>	3	2	4
<i>Difficile/compliqué</i>	0	1	0
<i>Bcp de temps</i>	1		1
<i>Ne sait pas</i>	1	2	1
<i>Autre</i>	0	1	0
À qui poser des questions relatives au programme BEA			
<i>FPPQ</i>	1	3	5
<i>CDPQ</i>	1	1	0
<i>Fournisseur</i>	0	1	0
<i>Valideur AQC^{md}</i>	1	1	0
<i>Autre</i>	2	0	1
Raisons pour participer au programme BEA			
<i>Connaître programme</i>	1	1	0
<i>Aider l'industrie</i>		2	1
<i>Autre</i>	4	3	5

Lors de la première visite, 64,7 % des producteurs, soit 11 sur 17 répondants, ont dit avoir déjà entendu parler du programme BEA. La majorité, soit cinq répondants sur 11, ont dit avoir lu sur le sujet dans une revue/magazine sans pouvoir en citer les noms; 4 ont soit entendu parler du programme au Congrès du porc (2) ou de la part de leur valideur AQC^{md} (2). Pour ce qui est des deux derniers répondants affirmant avoir déjà entendu parler du programme BEA, l'un ne pouvait préciser la source de l'information, et l'autre a été renseigné lors de réunions de son syndicat régional. D'autre part, aucun n'avait pris connaissance du Manuel du programme, qui est l'outil développé par le CCP qui contient les informations et exigences du programme BEA.

A priori, 52,9 % des personnes interrogées, soit 9 entreprises sur 17, ont répondu qu'elles percevaient le programme comme étant « facile et qu'il s'agit du simple bon sens ». D'autre part, 5,9 % (1 entreprise sur 17) pensait que le programme BEA serait difficile à appliquer, 11,8 % (2 entreprises sur 17) ont affirmé que le programme allait demander beaucoup de temps à répondre tandis que 23,5 % n'ont exprimé aucune opinion à ce sujet. Finalement, un producteur sur 17 (5,9 %) a répondu « autre perception » en mentionnant qu'il avait de l'intérêt pour le bien-être animal (réponse difficile à interpréter dans le contexte de la question).

Dans l'éventualité où ils auraient des questions à formuler en rapport avec le programme BEA, 52,9 % des producteurs ont affirmé qu'ils contacteraient d'abord la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) alors que 17,6 % ont répondu qu'ils se référeraient à d'autres sources d'informations, soit leur vétérinaire ou des sources internet. D'autre part, certains producteurs ont mentionné qu'ils contacteraient le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ) (11,8 %) et leur valideur AQC^{md} (11,8 %). Finalement, 5,9 % des producteurs en parleraient à leur fournisseur.

Lors de la première visite, les producteurs devaient se prononcer sur la raison principale pour laquelle ils avaient accepté de participer au projet. À cet effet, 11,8 % d'entre eux ont répondu qu'ils voulaient mieux connaître le programme, 17,6 % le faisaient dans le but d'aider l'industrie et 70,6 %, soit 12 répondants sur 17, ont répondu d'autres raisons. Dans ces cas, la principale raison énoncée, soit dans 6 cas, est le fait d'être proactifs dans un contexte où le bien-être animal prend et prendra de plus en plus d'importance au niveau de l'industrie animale. Chez deux répondants qui effectuent la mise en marché de leurs produits, la motivation à participer au projet était d'obtenir la certification bien-être, dans le but d'offrir une garantie aux consommateurs sur les conditions d'élevage. Les autres raisons énoncées sont les suivantes, soit la volonté de maintenir les standards de production; faire évaluer la conformité de la ferme du point de vue bien-être; par intérêt pour le bien-être animal et, finalement, pour que les conditions d'élevage s'améliorent du point de vue bien-être animal.

Niveau de conformité des fermes aux exigences du programme BEA à la première visite

Lors de la première visite et avant que les producteurs n'aient officiellement pris connaissance du programme et des exigences, une évaluation de conformité a été faite en utilisant le rapport de validation des valideurs; les résultats figurent au tableau 4. Pour obtenir la certification BEA, la note de passage exigée est de 100 % pour les questions obligatoires (questions ombragées dans le Manuel du programme). Cela signifie que toutes ces questions doivent être répondues affirmativement et que tous les registres et procédures exigés doivent être complétés et adéquats selon le contexte de production de la ferme. Le pourcentage de conformité est représenté par le nombre de réponses affirmatives sur un total de 26 questions obligatoires incluses dans la validation. Dans le cadre de ce projet, la 26^e question de la validation, soit « Toutes les questions du Manuel du programme ont été répondues » a été retirée puisque les producteurs n'avaient reçu aucun document à compléter avant la visite.

Tableau 4 Niveau de conformité aux questions obligatoires des fermes participantes avant l'implantation du programme BEA

Questions obligatoires	Taille d'entreprise		
	Moins de 200 truies (N=5)	200 à 500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=6)
Pourcentage des « oui »			
<i>Section « Généralités »</i>			
Des exemplaires du Code de pratiques recommandées appropriés sont disponibles ou accessibles (Q1)	60	16,7	0
La surface du plancher, des rampes et des allées de chargement est antidérapante (Q10)	100	100	100
Les couloirs et les rampes sont exempts de saillies pointues qui pourraient causer des égratignures ou des blessures aux porcs (Q11)	100	100	100
L'exploitation dispose d'une procédure définie écrite pour l'identification, les soins et le traitement sans cruauté des porcs malades ou blessés (Q17)	0	0	0
La porcherie dispose d'un endroit pour isoler et soigner les porcs malades ou blessés (Q18)	60	100	100
L'exploitation dispose d'un plan d'euthanasie écrit pour les porcs de différentes tailles et pour tous les types de porcs que l'on retrouve sur l'exploitation (Q19)	0	0	0
Les cas de mortalité sont consignés dans un registre et des enquêtes ont lieu lorsque les cas de mortalités excèdent les niveaux établis (Q20)	100	100	100
Les systèmes de réglage de la température et de la ventilation sont bien entretenus (Q21)	100	100	100
L'exploitation dispose de plans d'urgence pour toutes les installations, en cas de panne d'électricité (Q22)	0	16.7	0

Questions obligatoires	Taille d'entreprise		
	Moins de 200 truies (N=5)	200 à 500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=6)
Pourcentage des « oui »			
Section « Truies et porcelets »			
Les truies peuvent s'abreuver en tout temps (Q29)	100	100	100
Les truies disposent d'assez d'espace pour pouvoir manger en même temps (Q31).	100	100	100
Les truies sont alimentées quotidiennement de manière à ce que leurs besoins nutritifs soient comblés (Q32).	100	100	100
Le matériel qui cause des égratignures ou des blessures aux truies est réparé ou remplacé rapidement (Q35 et 37).	100	100	100
Section « Porcelets sevrés »			
Le matériel qui cause des égratignures ou des blessures aux porcelets est réparé ou remplacé rapidement (Q42).	100	100	100
Les espaces alloués ont été calculés (Q43).	100	100	100
L'exploitation dispose d'une procédure définie écrite sur les méthodes pour manipuler les porcelets qui présentent des comportements indésirables (Q46).	0	0	0
Les porcelets peuvent s'abreuver en tout temps (Q47).	100	100	100
Les porcelets sont nourris tous les jours en fonction de leurs besoins nutritifs (Q48).	100	100	100

Questions obligatoires	Taille d'entreprise		
	Moins de 200 truies (N=5)	200 à 500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=6)
Pourcentage des « oui »			
Section « Porcs d'engraissement »			
Les espaces alloués ont été calculés (Q51).	100	100	100
L'exploitation dispose d'une procédure définie écrite sur les méthodes pour manipuler les porcs qui présentent des comportements indésirables (Q54).	0	0	0
Le matériel qui cause des égratignures ou des blessures aux porcs est réparé ou remplacé rapidement (Q55).	100	100	100
Les porcs peuvent s'abreuver en tout temps (Q56).	100	100	100
Les porcs sont nourris tous les jours en fonction de leurs besoins nutritifs (Q58).	100	100	100
Les mangeoires et les abreuvoirs sont vérifiés tous les jours afin de s'assurer qu'ils sont propres, en bon état et qu'ils sont placés à la bonne hauteur (Q60).	100	100	100
Pourcentage global de conformité,			
1^{re} validation	73,4	70,5	72
Minimum-maximum	68-80	64,3-76	Tous à 72

Lors de la première visite, le pourcentage global de conformité au programme BEA s'est élevé à 71,9 %, soit 18 questions sur 25 répondues dans l'affirmative; le 28,1 % restant représente les questions demandant des procédures écrites et plans spécifiques. Puisque les producteurs n'avaient pas en main le Manuel du programme avant la première visite de la chargée de projet, les procédures et les plans ne pouvaient pas être élaborés lors de la validation. À cet effet, en omettant les questions nécessitant le développement de procédures et de plans, le pourcentage global de conformité des producteurs participants aurait été de 94,1 % à la première visite. La taille de la ferme ne semble pas avoir influencée le niveau de conformité aux exigences du programme. Ce résultat est encourageant, car au départ 35,3 % des éleveurs rencontrés n'avaient jamais entendu parler du programme de bien-être animal à la ferme.

De plus, aucun éleveur n'avait pris connaissance des documents et exigences associés à l'implantation du programme BEA. Bien que tous les éleveurs étaient familiers avec le principe de la validation, puisque tous devaient avoir obtenu la certification AQC^{md}, aucun d'entre eux avaient une idée précise du déroulement d'une validation pour la certification BEA. Fait à noter, au niveau des exigences du programme, 40 % des établissements de moins de 200 truies n'avaient pas de parc infirmerie.

Niveau de difficulté et compréhension des questions dans le programme

Les 17 producteurs participants au projet devaient noter leur niveau de compréhension des questions et le degré de difficulté pour y répondre. Le tableau 5 représente la compilation, en pourcentage, des réponses pour les questions obligatoires. Les producteurs nous ont également fait des suggestions pour améliorer la compréhension de ces mêmes questions.

Tableau 5 Niveau de difficulté et compréhension des questions obligatoires

Questions obligatoires*	Facile	Difficile	Ne comprends pas la question	Je ne peux pas le faire
Pourcentage (%) : moyenne de toutes les entreprises				
Des exemplaires du Code de pratiques recommandées approprié sont disponibles ou accessibles (Q1).	100			
La question en elle même est simple et facile à comprendre pour tous les producteurs. Le site internet du CCP étant en modification lors de la fin du projet, il était impossible de se procurer les documents via internet. Les documents ont donc été fournis par la chargée de projet.				
La surface du plancher, des rampes et des allées de chargement est antidérapante (Q10).	100			
Les couloirs et les rampes sont exempts de saillies pointues qui pourraient causer des égratignures ou des blessures aux porcs (Q11).	94,1		5,9	
Bien que cette question fût considérée facile par la majorité des éleveurs, certains ont eu de la difficulté à comprendre le terme «saillie» qui signifie, dans le vocabulaire courant, l'insémination des truies.				

Questions obligatoires*	Facile	Difficile	Ne comprends pas la question	Je ne peux pas le faire
Pourcentage (%) : moyenne de toutes les entreprises				
L'exploitation dispose d'une procédure définie écrite pour l'identification, les soins et le traitement sans cruauté des porcs malades ou blessés (Q17).	88,2	11,8		
En fait, après vérification des réponses, tous les éleveurs ont trouvé la question claire et facile. Les éleveurs ayant répondu « difficile » l'ont fait dans le contexte de réponse et d'élaboration de la procédure demandée.				
La porcherie dispose d'un endroit pour isoler et soigner les porcs malades ou blessés (Q18).	100			
L'exploitation dispose d'un plan d'euthanasie écrit pour les porcs de différentes tailles et pour tous les types de porcs que l'on retrouve sur l'exploitation (Q19).	100			
Les cas de mortalité sont consignés dans un registre et des enquêtes ont lieu lorsque les cas de mortalités excèdent les niveaux établis (Q20).	100			
Les systèmes de réglage de la température et de la ventilation sont bien entretenus (Q21)	100			
L'exploitation dispose de plans d'urgence pour toutes les installations, en cas de panne d'électricité (Q22).	94,1	5,9		
Après vérification des réponses, tous les éleveurs ont trouvé la question claire et facile en elle même. Les éleveurs ayant répondu « difficile » l'ont fait dans le contexte de réponse et d'élaboration de la procédure demandée.				
Les truies peuvent s'abreuver en tout temps (Q29).	100			
Les truies disposent d'assez d'espace pour pouvoir manger en même temps (Q31).	100			
Les truies sont alimentées quotidiennement de manière à ce que leurs besoins nutritifs soient comblés (Q32).	100			

Questions obligatoires*	Facile	Difficile	Ne comprends pas la question	Je ne peux pas le faire
Pourcentage (%) : moyenne de toutes les entreprises				
Le matériel qui cause des égratignures ou des blessures aux truies est réparé ou remplacé rapidement (Q35 et 37).	100			
Le matériel qui cause des égratignures ou des blessures aux porcelets est réparé ou remplacé rapidement (Q42).	100			
Les espaces alloués ont été calculés (Q43).	87,5	12,5		
La question a été qualifiée de difficile dans le sens qu'elle était difficile <u>à répondre</u> et non parce que la question en elle même était difficile <u>à comprendre</u> .				
L'exploitation dispose d'une procédure définie écrite sur les méthodes pour manipuler les porcelets qui présentent des comportements indésirables (Q46).	93,7	6,3		
Comme dans le cas de la question 43, la question a été qualifiée de difficile dans le sens qu'elle était difficile <u>à répondre</u> et non parce que la question en elle même était difficile <u>à comprendre</u> .				
Les porcelets peuvent s'abreuver en tout temps (Q47).	100			
Les porcelets sont nourris tous les jours en fonction de leurs besoins nutritifs (Q48).	100			
Les espaces alloués ont été calculés (Q51).	100			
L'exploitation dispose d'une procédure définie écrite sur les méthodes pour manipuler les porcs qui présentent des comportements indésirables (Q54).	87,5	6,2	6,2	
Comme dans le cas des questions 43 et 46, la question a été qualifiée de difficile dans le sens qu'elle était difficile <u>à répondre</u> et non parce que la question en elle même était difficile <u>à comprendre</u> . Pour ce qui est de la personne qui n'a pas compris la question, elle a commenté en disant : « ...que la question était mal formulée », qu'elle avait l'impression d'avoir déjà répondu à cette question en répondant à la question 52 ; elle n'a pas bien compris la nuance entre les deux questions.				

Questions obligatoires*	Facile	Difficile	Ne comprends pas la question	Je ne peux pas le faire
Pourcentage (%) : moyenne de toutes les entreprises				
Le matériel qui cause des égratignures ou des blessures aux porcs est réparé ou remplacé rapidement (Q55).	100			
Les porcs peuvent s'abreuver en tout temps (Q56).	100			
Les porcs sont nourris tous les jours en fonction de leurs besoins nutritifs (Q58).	100			
Les mangeoires et les abreuvoirs sont vérifiés tous les jours afin de s'assurer qu'ils sont propres, en bon état et qu'ils sont placés à la bonne hauteur (Q60).	100			

* 17 répondants pour les questions 1 à 37 et 16 répondants pour les questions suivantes.

De façon générale, le contenu du Manuel du programme est considéré complet et pertinent par 100 % des répondants et d'une longueur raisonnable (76,4 % des répondants). La très grande majorité des questions obligatoires du programme semblent faciles à comprendre pour les producteurs. Cependant, celles qui font référence à des plans ou des procédures définies leur apparaissent plus difficiles. Comme il a été mentionné dans les commentaires du tableau 5, particulièrement pour les questions 17, 22, 43, 46 et 54, certaines questions ont été notées « difficiles » non pas en raison d'un problème de compréhension de la question, mais plutôt en raison de la difficulté à y répondre. D'un autre côté, 3 producteurs sur 17 auraient aimé avoir plus d'espace pour répondre aux questions directement dans le Manuel du programme.

Des suggestions ont aussi été faites pour préciser ou clarifier la formulation de certaines questions non obligatoires du Manuel. Ces ambiguïtés pourraient aussi être expliquées lors d'une formation préimplantation, car même si ces questions ne sont pas obligatoires, elles se doivent d'avoir été toutes répondues; les questions non obligatoires ayant posé des problèmes sont présentées ci-dessous.

Q4 *Le contact humain avec les porcs se fait-il tous les jours de façon uniforme et positive?*

Dans un paragraphe précédent la question ou à l'intérieur même de la question, il serait nécessaire de préciser ce que doit représenter « le contact humain avec les porcs... » : est-ce simplement de passer dans les corridors quotidiennement et d'observer les animaux ou bien, si les parcs doivent être marchés par la personne responsable?

Q7 Les porcs sont-ils déplacés sans risquer de tomber ou sans être forcés à franchir des portes?

Dans certains cas, la fin de la question posait problème, soit : « ...sans être forcés à franchir les portes? ». Selon la majorité des éleveurs, les porcs sont toujours un peu « forcés » lorsqu'ils se déplacent. Il faudrait peut-être remplacer ce bout de phrase en précisant que les portes doivent être suffisamment larges pour que les porcs puissent les franchir aisément?

Q23 Le niveau d'ammoniac est-il inférieur à 25 ppm?

Il serait peut-être possible de reformuler cette question. À cet effet, 7 répondants sur 17 ne savaient pas s'ils devaient répondre par oui ou non à la question. Dans le cas de 10 éleveurs qui ont répondu « oui », un seul possédait l'appareil de mesure et deux ont affirmé que le taux d'ammoniac avait déjà été mesuré par leur vétérinaire ou un agronome. Pour ce qui est des 7 autres, ils se fiaient à leur odorat et à leur propre confort dans les bâtiments. Finalement, 10 éleveurs ont répondu « je ne peux pas le faire » puisqu'ils n'avaient pas l'appareil de mesure requis.

Q24 Les porcs ont-ils accès chaque jour à une source de lumière?

Pour cette question, il faudrait ajouter une période de temps recommandée à même la question ou dans le paragraphe précédent la question. (Dans le Code de pratiques recommandées pour les soins et la manipulation des animaux de ferme, 8 heures d'éclairage sont recommandées).

Q27 Lorsque la taille de la queue est pratiquée, est-elle effectuée quelques jours après la naissance par un préposé compétent et uniquement si elle est nécessaire?

Dans ce cas-ci, la question comprend deux sous-questions, la première questionne la compétence du préposé et la seconde, la nécessité de la taille de la queue. La majorité des éleveurs ont répondu oui (15 sur 17), mais la chargée de projet mentionne qu'elle n'est pas certaine que les producteurs ont bien pris conscience de la 2^e partie de l'énoncé.

Q31 Les truies disposent-elles d'assez d'espace pour pouvoir manger en même temps?

Il serait préférable de préciser que la question s'adresse particulièrement aux éleveurs élevant les truies et/ou les cochettes en groupe.

Q43 et 51 L'espace alloué est-il conforme aux recommandations?

Dans le rapport du valideur, il est demandé que l'espace alloué par porc soit calculé et non que l'espace alloué soit conforme.

Q52 Les préposés à l'élevage savent-ils reconnaître les signes d'agressivité excessive ?

et

Q54 Disposez-vous d'une procédure définie décrite pour intervenir auprès des porcs ayant des problèmes de comportement?

Certains éleveurs ont eu de la difficulté à faire la différence entre les deux questions; elles pourraient être intégrées ensemble ou chacune d'entre elles devraient être précisées. Par exemple, pour la question 52, il pourrait être précisé qu'il s'agit d'agressivité excessive à la suite du regroupement des animaux (persistance des batailles au-delà de 48 heures, constante agressivité, etc.).

Temps et efforts requis par les producteurs pour obtenir la certification BEA

Afin d'obtenir la certification au programme BEA, plusieurs étapes doivent être franchies par les producteurs. Le producteur doit lire et répondre aux questions du Manuel du programme, il doit élaborer les registres et procédures nécessaires, expliquer le tout à ses employés afin qu'ils soient conscients des nouvelles exigences et qu'ils les intègrent à leur routine quotidienne, effectuer les modifications requises aux bâtiments ou aux équipements si nécessaire. Le producteur devra aussi effectuer un peu de recherche et trouver réponses à ses questions tout au long du processus. Finalement, il devra prendre rendez-vous avec un valideur et être obligatoirement présent lors de la validation. À la suite de cette dernière, il se peut que des demandes d'actions correctives soient émises par le valideur avant que puisse être émis le certificat. Si c'est le cas, il se peut que le producteur investisse du temps et de l'argent pour effectuer ces corrections. C'est seulement après tout ce processus que la ferme peut obtenir sa certification au programme BEA. La première validation est complète et s'effectue obligatoirement avec une visite des bâtiments. Comme pour l'AQC^{md}, il y a des validations partielles annuelles entre les validations complètes (aux 3 ans).

Temps requis pour lire et répondre aux questions du Manuel du programme

Dans le projet, les producteurs devaient noter le temps requis pour lire le programme BEA et pour répondre aux questions du Manuel du programme. Les résultats sont présentés au tableau suivant (tableau 6).

Tableau 6 Temps des producteurs pour lire et répondre aux questions du Manuel du programme BEA.

	Sections du Manuel du programme				Temps total (61 questions)
	Généralités (24 questions)	Truies/ porcelets (15 questions)	Porcelets sevrés (10 questions)	Porcs engraissement (12 questions)	
Taille d'entreprise	<i>Temps moyen (minutes) pour lire et répondre aux questions du Manuel</i>				
Moins de 200 truies (N=5)	135 (2 h 15)	59	60	53	307 (5 h 06)
200-500 truies (N=6)	95,7 (1 h 35)	45,8	21,3	18,8	181,7 (3 h 00)
Plus de 500 truies (N=6)	103,5 (1 h 43)	54,7	45,5	56,5	260,2 (4 h 18)
Moyennes des temps	111,4 (1 h 51)	53,2	42,3	42,8	249,6 (4 h 10)
<i>Minimum</i>	<i>35</i>	<i>20</i>	<i>15</i>	<i>10</i>	<i>100 (1 h 40)</i>
<i>Maximum</i>	<i>300 (5 h 00)</i>	<i>110 (1 h 50)</i>	<i>155 (2 h 35)</i>	<i>200 (3 h 10)</i>	<i>565 (9 h 25)</i>

Le Manuel du programme est divisé en quatre sections distinctes : généralités, truies et porcelets, porcelets sevrés et porcs en engraissement. En moyenne, les producteurs ont mis 4 h 10 à lire et à répondre aux questions du Manuel du programme, mais les producteurs de moins de 200 truies y ont accordé plus de temps (5 h 06 en moyenne). La somme des temps a été très variable d'une entreprise à l'autre, passant ainsi de 100 minutes (1 h 40) à 565 minutes (9 h 25). En moyenne, pour les entreprises participantes, un peu plus de la moitié du temps (2 h 10) a été consacré à l'élaboration de procédures, de plans ou de correctifs; ces éléments sont nécessaires pour l'implantation du programme BEA. D'un point de vue économique, l'estimation du coût¹ reliée à la lecture et au temps de réponse aux questions du Manuel du programme BEA totalise 78,95 \$ en moyenne pour les fermes participantes (pour un temps de 4 h 10). Or, la variation de coût entre les entreprises est considérable, soit entre 31,63 \$ (1 h 40) et 178,70 \$ (9 h 25).

La section « Généralités » est la section qui a demandé le plus de temps aux éleveurs (en moyenne 1 h 51 sur un total de 4 h 10). D'une part, elle contient un plus grand nombre de questions comparativement aux autres sections. D'autre part, elle comporte plusieurs points qui touchent tous les secteurs de production et visent les pratiques en général. C'est aussi à l'intérieur de cette section que se retrouvent des procédures à développer particulièrement importantes et longues, notamment la procédure d'identification et de soins sans cruauté des porcs malades ou blessés, le plan et procédure des euthanasies ainsi que le plan d'urgence. En ce qui concerne les trois autres sections, les questions obligatoires sont répétitives d'une section à l'autre, ce qui explique que le temps nécessaire pour y répondre soit plus court. À cet effet, certains naisseurs-finisseries ont trouvé cette répétition longue et non justifiée; ils auraient préféré une présentation qui demande moins de temps à répondre. Les variations des temps de réponse s'expliquent d'une part par le temps investi par l'éleveur pour compléter les questions à développement qu'elles soient obligatoires ou non. Dans les fermes de moins de 200 truies, un des répondants était de langue étrangère, ce qui peut expliquer les temps plus élevés pour cette catégorie d'entreprise. D'autre part, ces valeurs sont également élevées dans le cas des élevages de 500 truies et plus, ce qui pourrait s'expliquer par le souci de mise en place de documents étant destinés à un réseau de producteurs (rédaction de procédures au niveau des questions obligatoires ou non). De plus, les phases de production peuvent se retrouver sur différents sites, donc les procédures doivent en principe être adaptées aux besoins de chaque site.

Temps requis pour former les employés et intégrer les exigences du programme dans les routines quotidiennes

Une fois qu'ils avaient implanté le programme sur leur ferme, nous avons demandé aux producteurs de nous chiffrer le temps nécessaire pour former les employés afin qu'ils puissent connaître et appliquer les exigences du programme dans leur routine quotidienne. Pour les fermes de petite, moyenne et grande tailles, respectivement 2,4, 1,5 et 1,8 personnes (producteurs et employés) ont été impliquées dans le processus d'implantation du programme. Or, les producteurs n'ont pas été en mesure de chiffrer ce temps. Ces derniers ont mentionné que l'information est généralement glissée dans la formation régulière des employés. De plus, le temps varie selon le nombre d'employés ciblés et leur niveau de compétence. Les producteurs devaient également mesurer le temps nécessaire chaque jour pour maintenir et répondre aux exigences du programme. De façon générale, la majorité des répondants ont mentionné qu'il était difficile de chiffrer ce temps particulièrement puisque cela était intégré à la routine de la ferme.

¹ La rémunération horaire moyenne utilisée dans ce calcul est de 18,98 \$/heure (n'inclut pas la rémunération de l'avoir du propriétaire) et elle correspond à la rémunération de l'exploitant. Statistique Canada, 2009.

Modifications des bâtiments et équipements

Afin de répondre aux exigences du programme BEA, les producteurs n'ont pas eu à effectuer des dépenses majeures pour modifier les bâtiments. Par contre, la majorité des bâtiments visités étaient récents. Seule une ferme, qui se trouvait dans la catégorie des fermes de 200 à 500 truies, a investi 500 \$ afin de réparer quelques portes, car les renforts de métal installés au bas de ces dernières étaient abîmés et auraient pu blesser les porcs.

Temps requis pour les visites à la ferme, les explications du programme, l'accompagnement des producteurs et la certification

Le contexte dans lequel s'est déroulé le projet est différent de ce qui se passe dans les validations réelles à la ferme (certification). En effet, pour sauver du temps et limiter les déplacements du valideur, les producteurs sont encouragés à synchroniser les validations BEA avec les validations complètes de leur programme AQC^{md}. Mais pour le présent projet, comme plusieurs objectifs étaient visés, dont celui de faire connaître le programme BEA aux producteurs, la chargée de projet ne procédait pas à une validation traditionnelle des bâtiments de la ferme et elle n'était pas familière avec l'élevage, comme l'est le valideur habituel de la ferme. Dans le cadre du présent projet, la chargée de projet devait, en plus de compléter le rapport de validation et de vérifier la conformité des 25 questions obligatoires (au total, dans le Manuel du programme, il y a 26 questions obligatoires, mais dans le cadre du présent projet, une question ne pouvait être répondue par les producteurs, soit « Toutes les questions du Manuel du programme ont été répondues »), sensibiliser les éleveurs au programme en discutant de différents sujets touchant le bien-être des porcs sur les fermes. De plus, pour les fins du projet, des questions facultatives et des mesures supplémentaires de cages et de parcs ont été prises. Pour ces raisons, le temps des visites durant le projet est forcément plus long qu'une validation de certification proprement dit.

Le tableau suivant (tableau 7) présente les temps qui ont été notés pour la validation initiale, l'explication du programme aux producteurs, le temps d'aide en cours d'implantation et le temps requis pour la deuxième visite.

Tableau 7 Temps moyens liés aux interventions d'accompagnement et d'évaluation de la conformité des élevages participants au projet

	Taille d'entreprise			
	Moins de 200 truies (N=4)	200-500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=5)	Moyenne des temps
<i>Temps moyen (minutes) ; valeur minimum et maximum pour les naisseurs-finisseeurs seulement</i>				
1 ^{re} évaluation de la conformité (validation initiale)	83 (1 h 23)	106 (1 h 46)	157 (2 h 37)	117 (1 h 57)
<i>Minimum</i>	<i>68 (1 h 08)</i>	<i>75 (1 h 15)</i>	<i>91 (1 h 31)</i>	---
<i>Maximum</i>	<i>100 (1 h 40)</i>	<i>150 (2 h 30)</i>	<i>200 (3 h 20)</i>	---
Explication programme (1 ^{ère} visite)	71 (1 h 11)	67 (1 h 07)	67 (1 h 07)	68 (1 h 08)
Aide à l'implantation (support téléphonique)	0	30	55	46,6
2 ^e visite	60	80 (1 h 20)	90 (1 h 30)	78 (1 h 18)
Total des temps	214 (3 h 34)	283 (4 h 43)	369 (6 h 09)	309,6 (5 h 10)

Lors de la première visite, la durée nécessaire pour compléter le rapport de validation et faire l'évaluation de la conformité de la ferme aux exigences du programme BEA a varié entre 68 et 200 minutes, pour une valeur moyenne de 117 minutes (environ 2 heures). Par conséquent, l'estimation du coût² moyen rattaché à la première visite s'élève à 37 \$ et l'écart entre les entreprises varie entre 21,50 et 63,26 \$. Bien que le temps requis augmente avec la taille de la ferme, on ne peut pas dire qu'il soit proportionnel au nombre de truies dans l'élevage. En fait, dans les grands élevages de plus de 500 truies, les conditions d'élevage qui sont relativement les mêmes d'une chambre ou d'un bâtiment à un autre permettent de sauver un peu de temps. L'explication du programme BEA a nécessité en moyenne 68 minutes et le temps est sensiblement le même, peu importe la taille de l'entreprise. En moyenne, les fermes de moins de 200 truies ont nécessité 71 minutes de discussion alors que pour les fermes de 200 à 500 truies et de plus de 500 truies, le temps moyen nécessaire a été de 67 minutes. À cet effet, pour les entreprises de moins de 200 truies, l'estimation du coût relié à l'explication du programme pendant la première visite s'élève à 22,45 \$ (71 minutes) alors qu'elle est légèrement inférieure (21,19 \$-67 minutes) pour les deux autres catégories d'entreprises.

Lors de la deuxième visite, les procédures et plans qui ont été développés par les producteurs ont été discutés et des suggestions d'améliorations ont été données à l'éleveur. Dans le cadre de cette visite, aucune revisite de bâtiments a été nécessaire; ces derniers étant tous conformes du point de vue « physique ». Dans trois cas, des ajustements mineurs ont été faits, mais ils ne justifiaient pas une visite de vérification. Les temps requis pour la deuxième visite varient de 45 à 120 minutes pour une moyenne de 78 minutes (1 h 18). Les variations de temps s'expliquent d'une part par la grosseur des entreprises visitées. À cet effet, dans le cas de certaines entreprises de 500 truies et plus, il y avait une volonté à monter des cahiers de charges associés au programme BEA, ce qui a nécessité plus de temps. Les temps plus courts sont associés à des entreprises à forfait et où un seul secteur de production a été évalué. D'autre part, l'intérêt de l'éleveur pour le bien-être animal a aussi entraîné des temps plus longs d'entrevue dans certains cas. Le logement des truies en groupe fut un des sujets le plus abordé pendant ces discussions. L'estimation des coûts de la deuxième visite se chiffre, en moyenne pour les entreprises participantes, à 24,67 \$ pour un temps moyen de 78 minutes (1 h 18). Pour cette visite, les coûts varient entre 14,23 (45 minutes) et 37,97 \$ (120 minutes) selon les fermes.

À ce temps s'ajouterait le temps associé à la demande d'aide supplémentaire durant le processus d'implantation du programme (en dehors des heures de visite). Au total, 6 fermes sur 17, soit 35 % d'entre elles, ont fait cette demande. Cela représente une moyenne de 46,6 minutes par entreprise, soit des périodes de support téléphonique variant entre 30 et 90 minutes. Les demandes d'aide étaient surtout orientées vers l'explication des questions et la compréhension de ce qui était demandé (précision au sujet de certaines questions). Les entreprises de moins de 200 truies n'ont pas demandé d'aide supplémentaire alors qu'en moyenne, pour les deux autres catégories d'entreprises, le coût rattaché à cet aspect totalise 14,73 \$ (46,6 minutes). À cet effet, la variation de coût entre les fermes participantes oscille entre 9,49 (30 minutes) et 28,47 \$ (55 minutes).

² La rémunération horaire moyenne utilisée dans ce calcul est de 18,98 \$/heure (n'inclut pas la rémunération de l'avoir du propriétaire) et elle correspond à la rémunération de l'exploitant. Statistique Canada, 2009.

Les procédures demandées ne sont pas toutes claires ou assez précises (selon le mode de pensée de l'éleveur); certains voulaient en savoir plus et être orientés verbalement, malgré le fait qu'ils avaient en leur possession le document « Guide du producteur ». Ce dernier fournit les informations nécessaires pour compléter les questions obligatoires. Ainsi, 8 producteurs sur 17, soit 47% des producteurs considèrent qu'ils auraient besoin d'outils supplémentaires pour faciliter l'implantation du programme. Les codes des pratiques recommandées ont beaucoup été demandés du fait que le site internet du CCP n'était pas accessible à la fin du projet d'implantation du programme. Ces documents sont disponibles gratuitement sur d'autres sites, mais les producteurs ont suggéré que les codes (3) soient envoyés d'office à ceux qui veulent implanter le programme.

Au sujet du besoin d'outils supplémentaires pour aider à l'implantation du programme, ce sont les grandes fermes qui ont répondu à 83,3 % dans l'affirmative, alors que seulement 20 % des petites fermes et 33,3 % des fermes intermédiaires ont exprimé ce besoin. Un site internet a été suggéré comme outil par trois producteurs. Des « squelettes » de procédures pour répondre aux questions 17, 19, 22, 46 et 54 ont été suggérés par 23,5 % des éleveurs; cela faciliterait la démarche d'implantation et permettrait d'avoir des procédures qui soient complètes, pertinentes et adaptables selon chaque élevage. Pour ce qui est des registres, il y a eu peu de questions. Nous avons cependant dû préciser quels documents étaient nécessaires lors de la validation. Les questions liées aux registres sont donc plus claires dans l'esprit des éleveurs (du fait qu'ils travaillent souvent avec ces derniers de façon quotidienne et routinière). Les producteurs ont aussi suggéré que soit élaborée une liste facile à utiliser, comme avec des cases à cocher par exemple, qui permettrait de s'assurer que tous les documents nécessaires lors de la validation soient préparés.

En cas d'un besoin d'aide technique supplémentaire lors de l'implantation du programme, les vétérinaires, les agronomes, les techniciens d'élevage et la Fédération des producteurs de porcs du Québec seraient principalement sollicités.

Temps total requis par les producteurs pour toutes les étapes menant à la certification BEA

L'ensemble des temps nécessaires à l'implantation du programme BEA a été compilé et une synthèse de ces derniers est présentée dans le tableau 8.

Tableau 8 Synthèse des temps nécessaires à l'implantation du programme BEA

	Taille d'entreprise			
	Moins de 200 truies (N=4)	200-500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=5)	Moyenne de toutes les fermes
<i>Temps moyens (minutes) nécessaires à l'implantation</i>				
Lire et répondre au Manuel du programme	307 (5 h 07)	181,7 (3 h 02)	260,2 (4 h 20)	249,6 (2 h 10)
1 ^{ère} évaluation conformité (validation initiale)	83 (1 h 23)	106 (1 h 46)	157 (2 h 37)	117 (1 h 57)
Explication du programme (1 ^{re} visite)	71 (1 h 11)	67 (1 h 07)	67 (1 h 07)	68 (1 h 08)
Aide à l'implantation (support téléphonique)	0	30	55	46,6
2 ^e visite	60	80 (1 h 20)	90 (1 h 30)	78 (1 h 18)
Total	521 (8 h 41)	464,7 (7 h 44)	629,2 (10 h 29)	559,2 (9 h 19)

En moyenne, pour l'ensemble des fermes participantes, 559,2 minutes (9 h 19) ont été nécessaires pour implanter le programme BEA. Les entreprises dont le nombre de truies varie entre 200 et 500 truies ont nécessité moins de temps (7 h 44) pour implanter le programme comparativement à celles de moins de 200 truies (8 h 41) et de plus de 500 truies (10 h 29). Pour les participants au projet, l'estimation du coût³ total d'implantation du programme BEA s'est élevée à 176,88 \$ (9 h 19).

Précédemment, dans le tableau 8, il a été démontré que le temps enregistré pour implanter le programme BEA, dans le cadre du présent projet, est supérieur pour les entreprises de plus de 500 truies comparativement aux deux autres catégories. Toutefois, lorsque le total des temps est présenté en fonction des données techniques du cheptel, la donne est différente; ces données sont présentées dans le tableau 9. En effet, le temps relié à l'implantation du programme est plus faible pour les entreprises de plus grande taille, suivi par les fermes dont le nombre de truies varie entre 200 et 500 têtes puis finalement par celles comptant moins de 200 truies quand cette variable est présentée en fonction des données techniques. Il est évident que le nombre plus important d'animaux en inventaire a un impact sur ces résultats, mais il est essentiel de noter que les entreprises de plus de 500 truies sont également efficaces.

³ La rémunération horaire moyenne utilisée dans ce calcul est de 18,98 \$/heure (n'inclut pas la rémunération de l'avoir du propriétaire) et elle correspond à la rémunération de l'exploitant. Statistique Canada, 2009.

Tableau 9 Présentation du total des temps enregistrés pour la réalisation de l'implantation du programme BEA selon les données techniques, par taille d'entreprise

Taille d'entreprise	Temps (min)/ truite en inv.	Temps (min)/ pclts sevrés	Temps (min)/ porcs vendus	Temps (min)/ kg porcs produits	Temps (min)/ gain poids vif eng.	Temps (min)/ m ² bâtiment total
Moins de 200 truies (N=5)	5,38	0,29	0,34	0,0034	0,0039	0,38
De 200 à 500 truies (N=6)	1,57	0,07	0,10	0,0009	0,0011	0,13
Plus de 500 truies (N=6)	0,86	0,04	0,08	0,0007	0,0009	0,04
Moyenne de toutes les fermes (N=17)	1,51	0,07	0,12	0,0012	0,0013	0,10

Par le biais des questionnaires, nous avons également demandé aux producteurs participants le temps et les frais maximum qu'ils seraient prêts à déboursier pour les validations complètes et partielles menant à la certification BEA. En ce qui concerne ces questions, 82,3 % (14 producteurs sur 17) sont d'avis que la 1^{re} validation, soit la validation complète, devrait prendre moins de 2 heures additionnelles au temps de validation AQC^{md} alors que 17,7 % s'attendraient à un surplus de temps de 2 à 3 heures. Le temps de la validation partielle devrait, quant à elle, être de moins de 1 heure dans 94,1 % des cas et de 2 heures pour le 5,9 % restant, soit 1 ferme sur 17. Au niveau des frais à déboursier pour une validation complète, 6 fermes sur 17, soit 35,3 %, paieraient moins de 100 \$, 17,7 %, paieraient entre 100 et 200 \$ et 23,5 %, seraient prêtes à payer en fonction du temps nécessaire pour réaliser la validation complète. Finalement, 4 fermes sur 17, soit 23,5 %, ne veulent pas payer pour la validation; certains disent qu'ils changeraient d'avis s'ils en retireraient un certain bénéfice par porc; pour d'autres, ce sont les abattoirs qui devraient payer cette facture. Rappelons que lors de la première vérification de conformité, qui s'apparente à une validation complète, le temps s'élevait en moyenne à 117 minutes, soit près de 2 heures. Cette donnée est supérieure pour les fermes de plus de 500 truies (157 minutes ou 2 h 37), mais tout de même en ligne avec les 2 à 3 heures maximales mentionnées par les producteurs.

Analyse du matériel disponible du CCP et développement de nouveau matériel

Dans le cadre du projet, les annexes fournis par le CCP ont été analysées et commentées par la chargée de projet, et ce, en lien avec les exigences du programme. Les résultats de cet exercice sont présentés en détail à l'annexe 1 du présent rapport.

En général, les annexes fournies à titre d'outils par le CCP et pouvant être utilisées par les valideurs et les producteurs contiennent toutes des informations intéressantes et pertinentes dans le domaine du bien-être et peuvent aisément être utilisées à titre de documents de références. Par contre, il serait nécessaire d'améliorer le contenu de certaines d'entre elles, en particulier les annexes 6,7 et 13, puisqu'elles manquent de précision. De plus, dans la majorité des cas, ces informations sont présentées sous forme de longs textes, ce qui en décourage la consultation. Certains textes, dont les annexes 3, 4, 9 et 13, gagneraient à être schématisés ou résumés en points importants. Pour ce qui est des annexes avec tableaux, la présentation est claire, mais l'information est, dans quelques cas, incomplète (annexes 7 et 8). De son côté, l'annexe 11 est complète et facile d'utilisation.

L'annexe 2 réfère à des sites ou documents traitants de bien-être animal qui sont pertinents. Ces informations seraient intéressantes pour les producteurs. Or, elles gagneraient à être mise à jour et l'ajout des liens internet pour chacun de ces sites en faciliteraient l'usage. Par exemple, ces données, une fois complétées, pourraient être glissées dans un onglet « bien-être animal » sur les sites de la FPPQ et du CDPQ. De même, l'annexe 5, soit la liste de vérification du bien-être animal, est un outil utile et relativement adéquat. Toutefois, des bonifications ont été apportées pour certains points. L'annexe 6 concernant les soins des porcs malades ou blessés est incomplète au sens pratique de la procédure, mais elle donne toutefois des éléments de réponses. De plus, l'ensemble des procédures chirurgicales n'a pas à être intégré dans une procédure générale, mais bien décrites dans un document de référence en annexe de la procédure proprement dite. L'annexe 7 (système de ventilation) est un outil pouvant compléter la procédure développée. L'annexe 8 (plan d'urgence) ne fournit que des tableaux dans lesquels sont inscrits les numéros de téléphone des personnes à rejoindre selon certaines périodes de temps données, ce qui est nettement insuffisant. Finalement, l'annexe 13 (comportements indésirables) offre de bons éléments de réponses, mais certains éléments devront être révisés avant d'être suggérés, tels que « les porcelets doivent avoir la queue coupée dans les cinq jours suivant la naissance » alors que maintenant la taille de la queue (caudectomie) des porcelets est recommandée que si jugée nécessaire.

Pour faciliter le travail des producteurs porcins québécois et s'assurer que les documents leur étant présentés permettent de répondre à toutes les exigences du programme BEA, des « squelettes » de procédures ont été développés dans le cadre du projet avec l'aide de certains éleveurs. Elles pourraient faire partie de la trousse de départ pour le producteur désireux d'implanter le programme.

Commentaires des producteurs à la suite de l'implantation du programme BEA

La deuxième visite a permis de vérifier le niveau de conformité des fermes aux exigences du programme BEA après l'implantation à la ferme. Par le fait même, les commentaires, appréciations et suggestions des producteurs face au programme, aux exigences et aux questions du Manuel du programme ont été recueillis. Les résultats sont présentés dans le tableau 10.

Tableau 10 Commentaires et appréciation des producteurs après l'implantation du programme BEA sur leur ferme

	Moins de 200 truies (N=5)	200-500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=6)
Pourcentage (%) : moyennes des entreprises			
<i>Réaction du personnel durant l'implantation du programme BEA</i>			
Changement attitude en rapport avec le bien-être animal	Non (100 %)	Non (100 %)	Non (50 %), Oui (16,7 %) Refus de répondre (33,3 %)
Amélioration des pratiques à la ferme	40	33,3	66,6
Meilleur bien-être animal	100	100	100
En savoir plus sur le programme	0	33,3	0
Sections du Manuel à améliorer	0	50	66,7
<i>Perception à posteriori du programme BEA</i>			
<i>Facile à appliquer, gros bon sens</i>	94,1	66,7	83,3
<i>Difficile et compliqué</i>			
<i>Prend beaucoup de temps (procédures/registres)</i>	5,9		5,9
<i>Autre</i>		33,3	5,9

Il est intéressant de vérifier l'impact d'une meilleure connaissance et de l'application du programme BEA sur l'attitude des employés de la ferme. Deux producteurs ont refusé de répondre à la question et un seul a noté une modification de l'attitude des employés durant l'implantation du programme. Tous les éleveurs qui ont participé au projet sont d'avis que le programme BEA assure un meilleur bien-être des porcs dans les élevages en général. Parmi les 17 producteurs, 8 d'entre eux (47 % des répondants) mentionnent que l'application du programme BEA a permis l'amélioration des pratiques de la ferme. Les commentaires recueillis mentionnent que le programme a permis de standardiser les normes d'élevage au niveau du bien-être animal. Il a aussi permis de sensibiliser le personnel et les producteurs aux normes bien-être, de remettre en mémoire ces normes et d'améliorer certains points non répondus. Le programme aura aussi, selon eux, des effets à long terme.

Deux éleveurs ont répondu qu'ils aimeraient en savoir plus sur le devenir du programme et son application (1 éleveur) ou sur des questions relatives au bien-être animal, particulièrement le logement des truies en groupe (1 éleveur). Aussi, 7 producteurs (41,1 % des répondants) ont suggéré que des informations supplémentaires soient ajoutées dans le Manuel du programme. Les sujets ciblés tournent autour du transport des animaux, de leur manipulation durant le chargement et à l'abattoir; les types de plancher en gestation et en mise bas; les cages de gestation et de mise bas par rapport à la génétique des truies (augmentation des dimensions corporelles des truies). Un producteur a souligné que l'utilisation du bâton électrique devrait être prohibée et un autre producteur se demandait si les abattoirs avaient aussi des validations d'un programme de bien-être animal.

Toutes tailles de fermes confondues, il est intéressant de noter qu'avant le début du projet, 52,9 % des répondants avaient l'impression que le programme serait facile d'application, 5,9 % craignaient qu'il soit difficile et compliqué, 11,8 % croyaient que l'application du programme nécessiterait beaucoup de temps, 23,5 % n'avaient aucune opinion précise au départ et finalement, 5,9 % d'entre eux ont répondu « autre » (intérêt pour le bien-être animal).

Après avoir pris connaissance et fait l'implantation du programme sur leur ferme, 88,2 % des éleveurs considèrent maintenant que le programme est facile à appliquer et qu'il est question de gros bon sens. Après l'avoir implanté sur leur ferme, aucun d'entre eux ne l'a jugé difficile et compliqué. Avant l'implantation, 2 producteurs sur 17 avaient l'impression que le programme BEA prendrait beaucoup de temps; ils ont maintenu leur opinion *a posteriori*. Les valeurs sont présentées dans le tableau 11.

Tableau 11 Impression des producteurs face au programme BEA avant et après l'implantation à la ferme

Perception du programme BEA	Avant l'implantation (% des répondants)	Après l'implantation (% des répondants)
Facile, question de bon sens	52,9	88,2
Difficile et compliqué	5,9	0
Va prendre beaucoup de temps	11,8	11,8
Aucune opinion précise	23,5	----
Autre (intérêt BEA)	5,9	----

Niveau de conformité des fermes aux exigences du programme BEA à la fin du projet

La deuxième visite a permis de vérifier le niveau de conformité des fermes aux exigences du programme BEA après le processus d'implantation et l'accès au support technique de la chargée de projet. À la suite de l'implantation du programme, l'ensemble des fermes participantes était conforme à 100 %. Dans certains élevages, l'éleveur avait en main les outils nécessaires à l'élaboration des procédures manquantes. Toutefois, les questions 17 et 22 demandaient des précisions et devaient être complétées. Plusieurs éleveurs prévoyaient améliorer et retravailler leurs procédures afin d'être prêts à obtenir la certification BEA lors de la prochaine validation AQC^{md}, qui était prévue dans un ou deux ans. Dans le cadre du projet, il avait été mentionné qu'un plan d'action spécifique à chaque ferme serait complété pour permettre à l'éleveur de faire les correctifs nécessaires à l'obtention d'une éventuelle certification BEA. Or, puisque toutes les fermes étaient conformes à la fin du projet, aucun plan d'action n'a été élaboré.

Nombre de producteurs participants qui vont effectuer la démarche de certification avec leur valideur

Lorsque nous avons planifié le projet, nous nous attendions à ce que les entreprises participantes soient prêtes à recevoir la visite d'un valideur officiel du programme BEA et que 75 % d'entre-elles aient l'intention d'obtenir leur certification. Sur les 17 fermes participantes, deux d'entre elles ont déjà obtenu (avant la fin du projet) leur certification officielle et 13 autres ont émis la volonté de faire les démarches nécessaires lorsque le temps sera propice, soit lors de leur prochaine validation complète AQC^{md}. Au total, 88 % des producteurs participants ont donc obtenu ou comptent obtenir leur certification BEA. Les deux autres élevages ont clairement laissé entendre qu'ils ne feraient pas les démarches de certification BEA pour le moment.

Serait-il nécessaire de mettre sur pied une formation?

Dans le cadre du projet, les producteurs ont émis leur opinion concernant la nécessité de mettre sur pied une formation pour implanter le programme BEA. Les réponses sont présentées au tableau 12.

Tableau 12 Opinion des producteurs participants sur le besoin d'une formation préalable à l'implantation du programme BEA dans les élevages

	Taille d'entreprise		
	Moins de 200 truies (N=5)	200-500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=8)*
<i>Formation préalable à l'implantation : pourcentage (%) des entreprises</i>			
Aidante	60	66,7	75
Pour qui			
<i>Producteur/propriétaire</i>	60	33,3	37,5
<i>Employés</i>	0	0	12,5
<i>Autre</i>	40	66,7	50
Forme de formation			
<i>Cours magistral</i>	100	83,3	75
<i>En ligne</i>		16,7	
<i>CD interactif</i>			12,5
<i>Autre</i>			12,5
Durée			
<i>3 heures</i>	100	83,3	100
<i>6 heures</i>		16,7	
Quand			
<i>AM</i>	0	0	0
<i>PM</i>	40	83,3	37,5
<i>Soirée</i>	60	16,7	62,5
<i>Fin de semaine</i>	0	0	0
<i>Groupe</i>	100	100	100
<i>Obligatoire</i>	40	33,3	50

* Dans cette catégorie, cinq entreprises naisseur-finisseeur ont répondu au questionnaire en plus de trois producteurs différents (maternité, pouponnière, engraissement liés entre eux dans un même schéma d'approvisionnement), ce qui porte le nombre de répondants de cette catégorie à huit.

La compilation des réponses démontre que 68,4 % des éleveurs jugent qu'une formation serait aidante, et ce, pour les raisons suivantes :

- Une formation rejoint plus de personnes en même temps, donc est moins dispendieuse
- Le Manuel du programme n'est pas suffisant pour les producteurs qui partent de loin au point de vue du bien-être animal
- Pour aider certains producteurs qui en auraient besoin
- Pour expliquer le pourquoi des méthodes recommandées et leur lien avec le stress et le bien-être animal
- Pour faciliter le travail à faire par le producteur
- Pour orienter les producteurs
- Pour aider les producteurs qui sont loin des normes du programme ou qui ont beaucoup de changements à faire
- Pour préciser le sens de certaines questions moins évidentes

Par contre, bien que les répondants reconnaissent que certains producteurs pourraient bénéficier d'une formation, seulement 42,1 % d'entre eux, soit moins de la moitié des répondants, considèrent qu'elle devrait être obligatoire.

Une formation serait donc utile pour les éleveurs moins à l'aise avec les questions de bien-être animal. De plus, cela permettrait aux éleveurs de mieux comprendre ce qui est demandé au niveau des questions impliquant la rédaction de procédures et tous les producteurs auraient la même information. Pour tous les éleveurs participants au projet, 84,2 % souhaiteraient que la formation se donne sous la forme d'un cours magistral en groupe; le groupe permettrait des interactions et des commentaires entre les participants. Des conseils entre éleveurs pourraient aussi être donnés au sujet du bien-être dans un contexte de production et de rentabilité (échange de trucs pratiques, d'expérience, etc.). Cette formation devrait être donnée aux producteurs/propriétaires (42,1 %) et aux employés de ferme (5,3 %). Certains répondants ont inscrit « Autre », soit le responsable de l'application du programme BEA sur la ferme (10,5 %) et la combinaison des producteurs/propriétaires et employés (42,1 %). Idéalement, elle devrait durer trois heures (94,7 % des répondants) et être offerte l'après-midi ou le soir de façon à permettre aux participants d'accomplir leurs tâches à la ferme en matinée. De plus, bonifier la formation par la présentation de vidéos à titre d'exemple faciliterait la compréhension des situations reliées au bien-être et donnerait des exemples pratiques de situations ciblées dont la manipulation des animaux, des exemples de comportements indésirables, des signes d'inconfort ou de stéréotypies.

Nous avons été surpris par les résultats rattachés au besoin d'une formation. Compte tenu de la simplicité relative du programme BEA et du fait que les producteurs ont déjà suivi la formation obligatoire pour être certifiés AQC^{md}, nous ne nous attendions pas forcément à ce que les producteurs énoncent le besoin de suivre une formation pour le programme BEA. Le CCP a élaboré un Guide du producteur qui donne des précisions sur la manière dont les questions obligatoires du Manuel du programme doivent être répondues et qui répond à plusieurs questions.

Lors de l'élaboration initiale du programme, en plus du Guide du producteur, le CCP a également élaboré un canevas de formation pour les producteurs (en version anglaise seulement). De plus, au Québec, la CRSV a procédé à la formation des valideurs afin qu'ils soient aptes à effectuer les validations BEA sur les fermes. Pour le programme AQC^{md}, une formation a aussi été élaborée et elle est obligatoire. En fonction des besoins énoncés par les producteurs et afin de fournir des explications sur la manière de répondre aux questions et exigences du programme BEA, la formation développée pourrait couvrir les points suivants :

- Pourquoi une certification BEA?
- Comment a été développé le programme
- Exigences des marchés et attentes des consommateurs
- Le bien-être animal, c'est quoi?
- Quelles sont les étapes que doit franchir un producteur pour obtenir la certification BEA? (Formation, implantation, élaboration des registres et procédures, vérification, validation complète, validation partielle, demandes d'actions correctives)
- Comment répondre aux questions du Manuel du programme
- Quels documents sont à présenter pour la validation?
- Après l'implantation : maintenir le programme
- Présenter la trousse de départ développée pour accompagner les producteurs qui souhaitent implanter le programme
- Par où commencer?
- Situer le programme BEA dans la démarche de certification globale proposée au Québec

Le Guide du producteur (CCP), la version anglaise de la formation (CCP), la formation sur l'implantation du programme AQC^{md} (FPPQ et CRSV) et la formation des valideurs du programme BEA (CRSV) contiennent, à notre avis, toutes les informations nécessaires à l'élaboration d'une formation adaptée aux besoins énoncés des producteurs de porcs du Québec. De plus, au Québec, dans le cadre du PQAQ ou à la suite d'autres initiatives du secteur, plusieurs documents de formation ont été conçus (ou sont en développement actuellement) et sont disponibles aux producteurs et aux intervenants en production porcine (euthanasie, transport des porcs fragilisés, TQA, CLT, réduction des défauts de couenne, manipulation des porcs, conception des installations de chargement, etc.). Les domaines d'intérêt qui ont été soulevés par les producteurs relativement au bien-être animal, à la manipulation et au comportement des porcs sont abordés dans ces formations. Il deviendra donc nécessaire de trouver un moyen d'arrimer toutes ces formations afin de valoriser les efforts qui sont faits pour maintenir et améliorer la qualité du produit et du bien-être des porcs au Québec et d'éviter les doublons.

Incitatifs à participer au programme et promotion auprès des producteurs

Le questionnaire qui devait être complété par les producteurs lors de la deuxième visite prévoyait aussi quelques questions relatives à des incitatifs qui pourraient être mis en place pour inciter les producteurs à obtenir la certification BEA. Nous leur avons aussi demandé leur opinion sur des moyens de promouvoir le programme. Les réponses des producteurs sont présentées dans le tableau 13.

Tableau 13 Réponses des producteurs quant aux outils de promotion et incitatifs potentiels au programme BEA

	Taille d'entreprise		
	Moins de 200 truies (N=5)	200-500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=6)
<i>Pourcentage (%) des entreprises</i>			
Outil promotion			
<i>Affiche</i>	80	16,7	
<i>Être cité dans Porc Québec</i>		16,7	16,7
<i>Prix au Congrès du porc</i>			
<i>Autre</i>	20	66,7	83,3
Incitatif à participation producteurs			
<i>Une prime</i>	60	66,7	33,3
<i>L'obligation d'adhérer au programme</i>			33,3
<i>L'accès à un marché spécifique</i>	40		
<i>La promotion du programme BEA</i>			
<i>Autre</i>		33,3	33,3

Au niveau des outils promotionnels, être cité dans Porc Québec et avoir un prix à l'Expo-Congrès du Porc ont récolté chacun 5,9 % des réponses, soit 1 ferme sur 17. D'autre part, 29,4 %, soit 5 fermes sur 17, ont dit souhaité recevoir une affiche et, finalement, 58,8 %, soit 10 fermes sur 17 ont répondu « autre choix ». De ces 10 fermes, 60 % souhaiteraient qu'une publicité ou que des communications soient faites auprès des consommateurs afin qu'ils sachent que les producteurs de porcs sont sensibilisés au bien-être animal, 30 % ne souhaitent aucun outil de promotion et 10 % aimeraient avoir à la fois une affiche, être cité dans Porc Québec et recevoir un prix à l'Expo-Congrès.

Selon les répondants, le meilleur incitatif à participer au programme serait une prime, et ce, dans une proportion de 52,9 %. Ensuite vient « l'accès à un marché spécifique » ainsi que « l'obligation d'adhérer au programme pour tous les producteurs » qui récoltent chacun 11,8 %. Finalement, 23,5 % des répondants ont répondu « autre » et proposaient des moyens tels : avoir un avantage monétaire, une plus value par porc; que les abattoirs soient aussi certifiés BEA et que des vidéos démontrant les bonnes pratiques et qui font la démonstration de la rentabilité du bien-être animal, soient mis sur le site internet de la FPPQ (effet de stimulation sur les éleveurs).

Synthèse des commentaires des producteurs par rapport au processus d'implantation du programme Bien-être animal

À la lumière des commentaires recueillis par rapport au processus d'implantation du programme BEA, nous avons dressé un tableau synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de ces résultats; ils sont présentés dans le tableau suivant (tableau 14). Pour ce qui est des forces et opportunités mentionnées, ce sont des éléments qui peuvent favoriser l'implantation du programme au sein des entreprises porcines québécoises. Inversement, les faiblesses et les menaces peuvent freiner cette démarche.

Tableau 14 Synthèse des commentaires des producteurs face au processus d'implantation

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du bien-être animal dans l'entreprise ▪ Facilité à maintenir le programme au quotidien ▪ Le programme est facile à implanter ▪ Réaction positive des employés par rapport au programme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains propriétaires ne se sentent pas à l'aise pour former leurs employés ▪ Les producteurs n'aiment pas investir du temps à l'élaboration de documents ▪ L'information sur le programme BEA est peu disponible (ex. Internet)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès à des marchés spécifiques potentiellement plus lucratifs ▪ Amélioration de la perception du public (image du produit) ▪ Sensibilisation des producteurs aux bonnes pratiques en matière de bien-être animal ▪ Valorisation du travail déjà effectué sur les fermes en matière de bien-être animal 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conjoncture économique actuelle ▪ Crainte des producteurs de se voir imposer des exigences supplémentaires ▪ Simplicité du programme BEA actuel (certains producteurs affirment que les exigences ne sont pas assez élevées)

En mars 2008, le ministre québécois de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Laurent Lessard, a présenté la vision d'avenir de son gouvernement pour un vaste projet de société pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois « La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir »

(http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Centre_Presse/Communiqués/2008/08086.htm).

La vision proposée repose en partie sur les recommandations du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

(http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_basse.pdf).

Parmi la liste des recommandations, le rapport suggère que « le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'entend avec les représentants des producteurs agricoles et des autres acteurs du secteur agroalimentaire pour adopter un plan d'action préventif en matière de bien-être animal » (recommandation 38). L'adhésion massive des producteurs de porcs à un programme d'assurance-qualité sur le bien-être animal pourrait donc constituer une initiative pour appuyer cette recommandation.

L'implantation de programmes d'assurance-qualité est une démarche et une orientation qui a été prise par plusieurs industries. La production agricole n'échappe pas à la tendance. Ainsi, en avril 2004, les ministres fédéral et provinciaux de l'agriculture ont convenu que la salubrité et la qualité des aliments étaient des éléments clés de la rentabilité de la production agricole. Ils ont également reconnu que « la confiance des consommateurs en la salubrité et la qualité des aliments du Canada, au pays et à l'étranger, est indispensable à la croissance » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, communiqué du 8 avril 2004. <http://www.agr.gc.ca>). La salubrité alimentaire est un enjeu important mais le bien-être animal constitue une nouvelle attente de la part de la société et des consommateurs. De plus en plus de pays ont des exigences concernant la *bienveillance* des animaux de ferme. Certains, comme l'Europe, ont édicté des réglementations restrictives pour les producteurs. Des compagnies multinationales comme Burger King, MacDonald's procèdent à des validations sur le traitement des animaux dans les

abattoirs auprès desquels ils s'approvisionnent. Il existe parallèlement, certaines certifications ou cahiers de charge (certifications biologiques, *Freedom Foods*, porc « naturel », etc.) qui intègrent des normes sur les conditions d'élevage mais qui correspondent principalement à des marchés niches. Ces approches restent donc ponctuelles et affectent un petit nombre de producteurs. Le programme BEA a été élaboré par le Conseil canadien du porc et fut lancé en 2005. Il est complémentaire au programme Assurance qualité canadienne AQC^{md}. Il permet la certification, par une tierce partie neutre, du respect de principes et de bonnes pratiques qui ont une influence directe sur le bien-être animal à la ferme. C'est un programme d'envergure nationale qui pourrait permettre au Canada de se démarquer sur les marchés tant nationaux qu'internationaux. Il vise un très grand nombre de fermes. Simplement au Québec, 98 % des sites d'élevage porcins sont déjà certifiés AQC^{md}. Le BEA est donc potentiellement accessible à tous les producteurs de porcs et ne correspond pas à un marché de niche.

Une adoption massive du programme BEA par les producteurs pourrait permettre d'exploiter de nouveaux débouchés ou de nouveaux marchés. D'ailleurs, à ce point, dans une conférence qu'il a présentée à l'assemblée générale annuelle de la FPPQ à Rivière-du-Loup le 14 juin dernier, monsieur Jacques Pomerleau de Canada Porc International (CPI) a mentionné que pour favoriser les exportations vers certains marchés plus lucratifs comme le Japon, les programmes reconnus avec validations par un tierce partie constituaient un atout important. Le Canada serait, selon CPI, bien perçu à ce niveau avec le programme AQC^{md} qui est déjà appliqué sur un grand nombre de fermes (par suite aux dernières ententes concernant la mise en marché des porcs au Québec, le 11 juillet 2008, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a accepté la demande de modification de *règlement sur la vente des porcs* de la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Ainsi, à partir du **1^{er} janvier 2009**, tous les porcs du Québec qui seront livrés aux abattoirs signataires de la Convention, devront provenir de sites certifiés AQC^{md}. La certification BEA, complémentaire à celle d'AQC^{md} ne constitue cependant pas encore une exigence). La garantie de bons soins apportés aux animaux est, selon CPI, un enjeu de taille pour les années futures et les pays qui seront en mesure de fournir des garanties aux acheteurs à ce niveau seront également en position pour se démarquer. De ce fait, le programme BEA, qui est le programme canadien qui complète l'actuel AQC^{md} est donc tout désigné pour aider les producteurs à faire face à cet enjeu.

Recommandations

Les rencontres avec les producteurs, les résultats et les commentaires recueillis tout au long du projet nous ont permis de faire un certain nombre de constats, que nous avons présentés dans la section des résultats. À partir de ces constats, nous sommes en mesure de proposer les recommandations suivantes.

- 1. Discuter des commentaires, difficultés et suggestions faites par rapport aux questions du Manuel du programme avec le comité technique du programme BEA au CCP. Ces améliorations pourraient être intégrées lors de la prochaine mise à jour du programme**
- 2. Fournir aux producteurs une trousse de départ pour faciliter l'implantation du programme BEA sur les fermes**

Une trousse de départ, semblable à celle qui est fournie lors de la validation au programme AQC^{md} faciliterait le travail de l'éleveur et rendrait l'implantation du programme moins lourde. Cette trousse pourrait inclure :

- Des « squelettes » de procédures et de registres, car cela faciliterait la démarche d'implantation et permettrait d'avoir des procédures qui soient complètes, pertinentes et applicables selon chaque élevage. Pour les éleveurs, la rédaction de procédures est ardue et les décourage.

Des exemples seraient appréciés spécifiquement pour :

Q17	La procédure définie écrite pour l'identification, les soins et le traitement sans cruauté des animaux malades ou blessés
Q19	Le plan d'euthanasie écrit pour les porcs de différentes tailles et pour tous les types de porcs que l'on retrouve sur l'exploitation
Q20	Le registre des mortalités
Q21	Le registre ou document démontrant l'entretien du système de ventilation et de chauffage
Q22	Le plan d'urgence pour tous les bâtiments en cas de panne électrique
Q46 et 54	La procédure définie écrite sur les méthodes pour manipuler les porcs qui présentent des comportements indésirables

- Les trois codes des pratiques recommandées exigés au programme (recommandation des éleveurs participants) auxquels serait ajouté un document complémentaire donnant les équivalences des températures Celcius en degrés Fahrenheit.
- Le Manuel du programme
- Le plan d'euthanasie de la FPPQ
- Le guide technique du compostage à la ferme des animaux porcins morts
- Le document sur le transport des porcs fragilisés de la FPPQ
- Une liste de vérifications du bien-être animal (du genre de l'annexe 5 du CCP) par période (quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, annuelles) (recommandation des éleveurs participants).

- Le document « Guide du producteur » élaboré par le CCP pour répondre aux questions obligatoires du programme est très apprécié et doit être inclus au cahier de charge.
- Une liste de vérification, facile et rapide, pour les documents à préparer en vue de la validation afin de s'assurer que tout le matériel nécessaire soit prêt.

La trousse de départ se veut donc un outil pour le producteur désireux d'implanter le programme BEA au sein de son entreprise. À cet effet, le temps d'information et de formation de la chargée de projet équivaldrait sensiblement à celui que pourrait prendre le producteur pour lire les différents documents de la trousse de départ.

3. Recommandations des producteurs aux divers intervenants

Vérifier l'impact réel de la certification BEA sur le positionnement des fermes sur les marchés internationaux

Pour les ardents défenseurs du bien-être, le programme BEA, tel que présenté, est plutôt simpliste et n'est pas assez sévère en comparaison avec les normes européennes. Pour ces raisons, ils se demandent si la certification BEA aura vraiment un impact sur les marchés internationaux. Pour ces éleveurs, les productions qui ne répondent pas aux exigences de base du programme, qui représentent pour eux le minimum à faire en élevage, ne devraient pas continuer à opérer. Pour d'autres, le programme est juste assez sévère; il permet de sensibiliser les éleveurs aux bonnes pratiques de bien-être animal. De plus, il permet de se remémorer certaines applications qui peuvent être laissées pour compte avec la routine.

Faciliter l'accès à de l'information sur le bien-être animal sur les sites internet

Des sites sur le bien-être animal facilement accessibles ont aussi été suggérés et demandés. Certains producteurs ont eu beaucoup de difficulté à trouver de l'information sur les sites qu'ils fréquentent le plus souvent (FPPQ, CDPQ, CCP). Ces sites pourraient être bonifiés en présentant de l'information sur les activités ici et ailleurs se reliant au bien-être animal (congrès québécois, canadien, américain, européen; conférences, vidéos; liens et autres sites références).

4. Promotion du programme BEA auprès des éleveurs du Québec

Le programme a sa raison d'être puisque 100 % des répondants pensent qu'il peut aider à améliorer les conditions de bien-être animal sur les fermes porcines canadiennes. Par le fait même, il aidera les producteurs non sensibilisés, qui font le minimum ou qui sont en deçà des normes, à mieux se conformer. Le programme gagnerait à expliquer mieux l'impact du bien-être animal sur la productivité des animaux plutôt que de simplement dire et exiger des choses à faire.

Au Québec, l'industrie porcine s'est dotée d'un plan d'amélioration de la qualité du produit. L'évolution et l'application de ce plan sont coordonnées par la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ). La vision qualité du plan est positionnée dans un contexte de certification globale qui comprend quatre volets, soit la gestion de l'environnement, la salubrité et la qualité alimentaire (plan salmonelles, AQC^{md}) et le bien-être animal. Le programme de certification canadien BEA, qui complète l'AQC^{md} est un des outils du volet bien-être animal. À l'échelle québécoise, cette démarche s'inscrit dans une action de filière, et ce, dans l'objectif de sensibiliser les producteurs porcins aux bonnes pratiques en matière de bien-être animal. Par conséquent, cette certification amènera une reconnaissance officielle du respect des normes bien-être animal dans le but de répondre aux exigences des marchés locaux et internationaux.

Le Conseil canadien du porc, pour sa part, se questionne sur les moyens à mettre en place pour favoriser l'implantation du programme BEA. Cependant, le CCP souhaite faciliter la démarche de certification au programme BEA des producteurs porcins canadiens, et ce, par une approche d'auto-évaluation. À cet effet, le CCP travaille actuellement sur le développement d'outils en lien avec cette approche. De plus, le CCP s'est engagé à débiter le processus de révision des Codes de pratiques. Malgré le contexte économique difficile, nous croyons qu'il est important que des actions soient initiées sur le terrain pour accompagner les producteurs et faciliter la démarche qualité entreprise. La FPPQ entend en faire d'abord la promotion auprès des clients qui attendent la formation et qui ont déjà signalé leur intérêt et verra ensuite la stratégie à adopter pour l'ensemble des producteurs.

Le projet a néanmoins permis d'établir que le niveau d'efforts et les coûts reliés à l'implantation du programme BEA sur les fermes du Québec n'étaient pas d'une grande envergure et que près de 72 % des exigences du programme étaient déjà rencontrées sur les fermes qui ont participé au projet (cette proportion passe à 94 % si l'on exclut l'élaboration de procédures écrites). La trousse de départ qui a été élaborée pour aider les producteurs peut contribuer à maintenir les coûts et les efforts au minimum pour les exigences qui sont plus complexes. À la suite de la présentation des résultats et outils développés dans la cadre de ce projet, un plan de promotion avec des activités précises pourrait être établi par la FPPQ, qui est responsable de la gestion et de l'application du programme BEA au Québec.

Références consultées pour la réalisation du rapport

- BPEX Ltd. 2008. Hospital and recovery pen management. [En ligne].
<http://www.bpex.org.uk/downloads/296417/292313/Hospital%20and%20recovery%20open%20management.pdf>
- Butler, D. 2005. The use of comprehensive management systems to effectively manage environmental and animal welfare within today's swine industry : use of third-party verification. Allen D. Lemans Swine Conference : 13-19.
- Conseil canadien du porc. 2007. Animal care assessment : train the trainer.
- Defra. 2004. Farm Fires - Protecting farm animal welfare. [En ligne].
<http://www.defra.gov.uk/foodfarm/farmanimal/welfare/documents/farmfires.pdf>
- Donham, K., Aherin, R., Baker, D. et G. Hetzel. 2002. Safety in swine production systems. Pork Industry Handbook, PIH 16-01-02, 7 p.
- Drysdale, R. 2008. Preventing Swine Barn Fires. Pork News & Views, June : 17-18.
- Hoff, S.J. 2001. The environment in swine housing. Pork Industry Handbook, PIH 09-01-01, 7 p.
- Kolacz, R., Zwiazek, J. et A. Hofman. 2008. EVALUATION OF PIG BREEDING IN POLAND BASED ON VETERINARY WELFARE INSPECTIONS. Proceedings of the IPVS Congress : P11.017.
- Leena Anil, Sukumarannair S.A., Baidoo, S.K. et J. Deen. 2004. Welfare indicators of stall-housed of gestating sows. Allen D. Lemans Swine Conference.
- Li, Y. 2006. Measuring and monitoring welfare : irritation, housing and management. Allen D. Lemans Swine Conference : 153-154.
- Millman, S.T. 2002. Measurable outcomes for swine welfare. Allen D. Lemans Swine Conference, 188-191.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. 2007. Bien-être animal : information complémentaire. [En ligne]. http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_cond_animal_05_07.pdf
- Purdue Extension. 2001. Swine care handbook. Pork Industry Handbook, PIH 05-02-01, 28 p.
- Purdue Extension. 2003. Maintaining the pork industry tradition of responsible animal care through applying scientifically sound animal care guidelines. Pork Industry Handbook, PIH 05-02-03, 1 p.
- Nielsen, E. 2006. Welfare - A danish practitioners approach. Proceedings of the 19th IPVS Congress, Copenhagen, Denmark, volume 1 : 250.

- Pigeon, S., Leblanc, R. et R. Boutin. 2006. Compostage à la ferme des animaux porcins morts : guide technique. Fédération des producteurs de porcs du Québec. [En ligne]. <http://www.agrireseau.qc.ca/porc/documents/GUIDE%20COMPOSTAGE%20FINAL.pdf>
- Statistiques Canada. 2009. Rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure, par province et territoire. [En ligne]. <http://www40.statcan.ca/102/cst01/labr80-fra.htm>
- Webster, J. 2005. The assessment and implementation of animal welfare: theory into practice. *Revue Scientifique et Technique*, 24(2) : 723-734.
- Wenzlawowicz, M.V. 2004. Identifying weak points for animal welfare in pigs in the pre-slaughter period. Proceedings of the 18th IPVS Congress, Hamburg, Germany, volume 2 : 790.

Annexe 1 Commentaires et comparaison sur le contenu des annexes du CCP en lien avec les exigences du programme BEA*

Numéro annexe CCP	Numéro question BEA s'y référant	Procédures/registres exigés ou suggérés par BEA	Contenu exigé au niveau des procédures/ registres dans BEA	Information présente (X) ou absente (O) dans les annexes du CCP	Commentaires
1	Aucun	Aucun	Aucun	n.a.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document à utiliser par le valideur lors de l'audit pour déterminer le nombre de porcs à observer par rapport au nombre total de porcs dans l'élevage.
2	2	Système de documentation à l'intention du personnel de ferme.	Pas d'exigence particulière	n.a.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information intéressante sur les sites de bien-être. ▪ Gagnerait à être mise à jour. ▪ Ajouter les liens internet pour en faciliter l'usage.
3	7	Évaluation facultative des manipulations	Lors du chargement des porcs : chutes et glissade, déplacement	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a beaucoup de texte ; l'information devrait être synthétisée.
4	5	Aucun	Aucun	n.a.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne source d'information. ▪ Pour gens commençant en production porcine. ▪ À intégrer dans système de documentation pour personnel. ▪ Diminuer la quantité de texte. ▪ Être plus incitatif dans vocabulaire utilisé : ex : lors chargement des porcs... <u>les porcs craignent</u> toute nouvelle situation → ...<u>éviter</u> toute nouvelle situation lors du chargement.
5	20	Registre des mortalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enregistrement de tous les cas de mortalité (nombre et causes) ▪ Examen et évaluation semestriel des mortalités et du taux de mortalité (deux fois par an) ▪ Fiches distinctes pour les porcs euthanasiés 	<p>X</p> <p>X</p> <p>O</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bon outil de travail ▪ Ajouter quelques données

n.a. : non applicable

* Note : voir la correspondance des annexes du CCP à la page 44.

Numéro annexe CCP	Numéro question BEA s'y référant	Procédures/registres exigés ou suggérés par BEA	Contenu exigé au niveau des procédures/registres dans BEA	Information présente (X) ou absente (O) dans les annexes du CCP	Commentaires
5	4; 39 et 50	Liste de vérification du bien-être	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier si présence de tremblements, d'empilement (hiver), des porcs à l'écart ou recouverts de fumier (été) 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification des porcs dans la liste mais sans plus de détails sur comment évaluer le confort. ▪ Faire les ajouts dans le sens des attentes du programme BEA.
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interaction quotidienne entre les porcs et les humains 	X	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Observer les porcs quotidiennement, utilisation d'une fiche : problème ou lacunes décelés? Comment les a-t-on corrigés? Ont-ils été corrigés immédiatement? 	O	
6	17	Procédures définies écrites pour l'identification, les soins et traitement sans cruauté des porcs malades ou blessés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des signes de douleur ou de maladie à noter 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des signes de douleur présents, mais elle est incomplète. ▪ Tous les autres points absents devraient préférablement être ajoutés et complétés. ▪ Ajouter les détails sur la conception ou les qualités requises d'un parc infirmerie.
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des porcs malades, blessés ou non transportables 	O	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement des porcs malades ou blessés 	O	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les situations de traitement ou d'euthanasie des porcs malades ou blessés 	O	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocole de traitement 	O	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocole des soins d'urgence 	O	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédure quand risque d'éclosion de maladie dans le troupeau 	O	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédure dans les cas de porcs morts 	O	

Numéro annexe CCP	Numéro question BEA s'y référant	Procédures/registres exigés ou suggérés par BEA	Contenu exigé au niveau des procédures/registres dans BEA	Information présente (X) ou absente (O) dans les annexes du CCP	Commentaires
7	21	Procédure sur les systèmes de contrôle de la température et de la ventilation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fréquence des vérifications et des entretiens ▪ Vérifications quotidiennes de la température, de l'humidité relative, de la condensation, de la poussière et du taux d'ammoniac ▪ Précision sur les structures des systèmes à évaluer ▪ Directives sur les procédures de maintenance selon les saisons ▪ Liste des responsables 	<p>O</p> <hr/> <p>X</p> <hr/> <p>O</p> <hr/> <p>O</p> <hr/> <p>O</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le tableau présenté est intéressant à titre de registre, mais il n'est pas assez détaillé.
8	22	Plan d'urgence dans chacune des installations en cas de panne d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Listes des numéros de téléphone à utiliser en cas d'urgence ▪ Entretien et tests de la génératrice ▪ Directive en cas de bris de la génératrice ▪ Instruction du système d'alarme ▪ Directive en cas de bris de la génératrice ▪ Démarche à suivre en cas de non disponibilité de l'eau ▪ Démarche à suivre en cas de non disponibilité de l'aliment (bris ou panne ligne d'alimentation) ▪ Procédures en cas d'inhalation de gaz (arrêt de la ventilation, propane, équipements motorisés, lisier) ▪ Procédures en cas d'incendie 	<p>X</p> <hr/> <p>O</p> <hr/> <p>O</p> <hr/> <p>O</p> <hr/> <p>O</p> <hr/> <p>O</p> <hr/> <p>O</p> <hr/> <p>O</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À la liste fournie dans l'annexe devrait être ajouté les numéros de téléphone des personnes responsables à rejoindre.

Numéro annexe CCP	Numéro question BEA s'y référant	Procédures/registres exigés ou suggérés par BEA	Contenu exigé au niveau des procédures/registres dans BEA	Information présente (X) ou absente (O) dans les annexes du CCP	Commentaires
9	25	Procédure définie écrite sur la mise bas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calendrier d'observation ▪ Procédures pour la caudectomie, la taille des dents et la castration ▪ Directives sur le traitement des maladies et blessures chez les truies et les porcelets. ▪ Directives sur les interventions auprès de cas d'exception (ex : cryptorchidie) 	<p>O</p> <p>X</p> <p>O</p> <p>O</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est dit de surveiller les mises bas, mais aucun modèle de registre n'est présenté. ▪ Procédures : contiennent trop de texte ou sont incomplètes ▪ Bon outil pour aider les producteurs à rédiger la procédure. ▪ Bon outil pour la formation des employés de ferme.
10	34	Évaluation de l'état de chair	Aucun	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau et images pour la cote d'état de chair complètent les informations fournies dans le cahier BEA. ▪ Trop de texte. ▪ Valide surtout lors de la formation du nouveau personnel.
11	35, 37, 42 et 55	Procédure définie écrite sur la réparation du matériel <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise bas ▪ Pouponnière ▪ Engraissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la présence de plaies, des blessures ou d'égratignures qui seraient causées par le matériel ▪ Prendre note des parties du corps touchées ▪ Révision de procédure si + de 5 % des truies et porcelets présentent des blessures ou des égratignures causées par le matériel 	<p>X</p> <p>O</p> <p>O</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à part les informations manquantes, la procédure est courte et bien présentée.

Numéro annexe CCP	Numéro question BEA s'y référant	Procédures/registres exigés ou suggérés par BEA	Contenu exigé au niveau des procédures/registres dans BEA	Information présente (X) ou absente (O) dans les annexes du CCP	Commentaires
12	38, 52	Procédure définie écrite sur les mesures à prendre en cas d'agressivité excessive.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Listes des mesures à prendre dans des situations d'agressivité excessive (persistance des batailles 48 h après le regroupement, détérioration de l'état de chair de certains sujets, batailles importantes lors des repas) ▪ Liste des mesures à prendre dans des situations d'agressivité (mêmes signes que ceux détaillés ci-haut) ▪ Noter si certains porcs sont excessivement agressifs ▪ Retirer du groupe les porcs excessivement agressifs ▪ Évaluer les blessures et les lésions pour déterminer et évaluer l'état d'agressivité excessive et décider du moment pour intervenir 	<p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document CCP utile à titre de référence sur le comportement des porcs. ▪ Aucun modèle de procédure, de liste ou de registre fourni.

Numéro annexe CCP	Numéro question BEA s'y référant	Procédures/registres exigés ou suggérés par BEA	Contenu exigé au niveau des procédures/registres dans BEA	Information présente (X) ou absente (O) dans les annexes du CCP	Commentaires
13	46 et 54	Procédure définie écrite pour contrôler les porcs qui ont des problèmes de comportement social (morsure à la queue, à la vulve et aux oreilles; succion du nombril)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des porcs à l'origine du problème ▪ Isolement des porcs à l'origine du problème ou blessés ▪ Localisation des porcs atteints (parcs) et évaluation de l'ampleur du problème (nombre animaux morts ou blessés) ▪ Vérification des facteurs en cause ▪ Définir les problèmes et établir les protocoles de traitement 	<p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grande quantité de texte qui gagnerait à être mise sous forme schématique. Procédure : trop de texte, pas évidente à consulter. ▪ Pour morsure à la queue et succion du nombril : mesures de prévention et de traitement. ▪ Se référer à la procédure décrite pour l'identification, les soins et le traitement sans cruauté des porcs malades ou blessés

Liste des annexes du CCP

Annexe 1 : Nombre de porcs à observer par site

Annexe 2 : Documentation pour les producteurs

Annexe 3 : Évaluation facultative des manipulations

Annexe 4 : Pour mieux comprendre le comportement des porcs

Annexe 5 : Liste de vérification bien-être animal

Annexe 6 : Exemple de procédure définie écrite sur les soins des porcs malades ou blessés

Annexe 7 : Exemple de registre de maintenance du système de ventilation

Annexe 8 : Exemple de plan d'urgence en cas de panne électrique

Annexe 9 : Exemple de procédure définie écrite pour la mise bas

Annexe 10 : Évaluation de l'état de chair des truies

Annexe 11 : Exemple de procédure définie écrite sur la réparation du matériel

Annexe 12 : Bref survol de la gestion des truies gestantes en groupe